



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8349^e séance

Mercredi 12 septembre 2018, à 10 heures
New York

Président : M^{me} Haley/M. Cohen/M. Hunter (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Adom
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Kazakhstan	M. Umarov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Canada, des Fidji, de l'Indonésie, du Liban, du Pakistan, de la Roumanie, du Rwanda, du Sénégal et de l'Uruguay à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; et M^{me} Sarah Blakemore, de Keeping Children Safe.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S. E. M. João Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat sur la réforme du maintien de la paix, pour discuter de la manière dont nous pouvons optimiser nos efforts collectifs afin d'améliorer la performance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Il y a presque un an, sous la présidence éthiopienne, le Conseil adoptait une résolution historique, la résolution 2378 (2017), sur la réforme du maintien de la paix. Depuis, de nombreux efforts ont été faits pour renforcer le maintien de la paix, mais il reste encore beaucoup à faire.

Nous nous félicitons du débat d'aujourd'hui. Il intervient à un moment où nos opérations se heurtent à d'importants obstacles : des solutions politiques insaisissables, des conflits intra-étatiques entremêlés à des menaces plus générales, notamment des mouvements terroristes internationaux et la criminalité organisée,

des violences à grande échelle contre les civils et des actes criminels perpétrés contre nos soldats de la paix. Ces soldats de la paix sont trop nombreux à faire le sacrifice ultime. Je profite de l'occasion pour leur rendre hommage.

Par essence, l'amélioration du maintien de la paix est une entreprise collective. Pour que nos missions soient adaptées à l'objectif visé et qu'elles donnent de bons résultats, il faut que nous agissions tous ensemble et que nous collaborions tous ensemble. Ce sont toutes les parties prenantes qui, d'une manière ou d'une autre, participent au maintien de la paix qui doivent améliorer notre performance, et nous devons tous apporter un soutien mutuel à cet effet. Cela inclut le Secrétariat, ainsi que les États Membres, les membres du Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, les pays hôtes, les organisations régionales et sous-régionales, et d'autres encore. C'est pourquoi le Secrétaire général a lancé en mars l'initiative Action pour le maintien de la paix. À l'issue de consultations intensives avec tous nos États Membres, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales, le Secrétaire général a présenté à tous les États Membres, pour approbation, la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les engagements mutuels qu'elle propose, notamment au sujet de la performance, sont indispensables pour renforcer le maintien de la paix.

Le Secrétariat est déterminé à jouer pleinement son rôle pour relever les défis que je viens d'évoquer.

Premièrement, nous poursuivons nos efforts pour améliorer la performance, en particulier en mettant en œuvre le plan d'action visant à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. En fin de compte, le plan d'action porte sur la performance, et il inclut les éléments nécessaires pour l'améliorer. En le mettant en œuvre, nous changeons les mentalités, nous renforçons notre état de préparation opérationnelle et nous modifions notre posture. Nous renforçons également les capacités du maintien de la paix des Nations Unies en dispensant des formations mieux adaptées et en mettant tout en œuvre pour que les soldats de la paix disposent du matériel dont ils ont besoin. Nous donnons davantage d'importance au principe de responsabilité et nous veillons à ce que, en cas d'incident, nos soldats de la paix reçoivent les meilleurs soins possibles dans les meilleurs délais.

Il reste encore beaucoup à faire, mais nous commençons à voir les fruits de nos efforts collectifs.

Entre le 15 janvier et le 31 août, 17 soldats de la paix ont perdu la vie en raison d'actes de violence. Au cours de la même période l'an dernier, ce nombre était de 26. C'est là une diminution importante. Mais même si j'évoque ces chiffres, je tiens à rester prudent et modéré, parce que les menaces contre nos soldats de la paix restent très lourdes. Je me dois de souligner que chaque Casque bleu tué est un Casque bleu tué de trop. Nous pleurons la vie de ceux qui ont péri, dont la mort nous rappelle que nous devons tous ensemble en faire davantage pour renforcer leur sûreté et leur sécurité. C'est indispensable si nous voulons être en mesure de mieux nous acquitter de nos mandats dans les pays où nous sommes présents.

La tendance que je viens de décrire nous appelle à rester vigilants et pleinement mobilisés pour poursuivre dans cette voie. Dans beaucoup de nos missions, les soldats de la paix réagissent plus efficacement face aux menaces et aux attaques. Je suis récemment rentré du Mali et je peux dire qu'il y a eu des changements positifs au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nombre des camps de la MINUSMA sont mieux protégés, notamment grâce à des systèmes plus perfectionnés de détection des menaces. J'ai vu qu'à Aguelhok et à Tessalit, nos soldats de la paix organisent des patrouilles à titre préventif, en dépit de graves menaces auxquelles ils sont confrontés. En avril dernier, un important groupe d'assaillants a lancé une attaque complexe et très élaborée contre l'une de nos bases à Tombouctou, causant la mort d'un soldat de la paix. Dans ce cas précis, l'état d'esprit et le degré de préparation des soldats ont permis de limiter considérablement le nombre de victimes, car les assaillants se sont heurtés à une forte résistance.

Nous constatons des évolutions similaires dans d'autres missions également. Par exemple, nos soldats de la paix au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) protègent plus efficacement les civils en adoptant une posture axée sur la prévention.

Premièrement, nous avons mis en place une structure solide, ici au Siège et sur le terrain, pour mettre en œuvre le plan d'action. J'ai chargé le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix de superviser la mise en œuvre, en étroite collaboration avec le Bureau des affaires militaires et les autres bureaux concernés. Les équipes d'appui à la mise en œuvre établies au Siège et dans les cinq missions à haut risque continuent de

s'employer activement à mettre en œuvre leurs plans d'action respectifs afin d'apporter des changements concrets sur le terrain.

Deuxièmement, nous avons mené une série d'examen indépendants des missions de maintien de la paix. Nous sommes revenus à la case départ pour évaluer les mandats des missions et déterminer si nous disposons des stratégies et des ressources appropriées pour maintenir ou rétablir la paix. Les recommandations issues de ces examens éclairent les propositions et les options que le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité dans ses recommandations. Nous commençons déjà à tirer des enseignements de ces examens, et nous comptons continuer à consolider et à perfectionner cette méthodologie.

Troisièmement, nous mettons en œuvre les réformes du dispositif de paix et de sécurité proposées par le Secrétaire général afin de fournir des analyses plus intégrées et d'améliorer les stratégies nationales et régionales. Nous nous préparons également à mettre en œuvre la réforme de la gestion lancée par le Secrétaire général, qui renforcera nos opérations de paix sur le terrain et nous permettra de mieux nous adapter aux besoins de la situation et d'être plus souples.

Quatrièmement, nous continuons de renforcer la coopération avec nos principaux partenaires, en particulier l'Union africaine et l'Union européenne, qui sont représentées ici aujourd'hui. Cela implique le renforcement de la coopération triangulaire entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne aux niveaux stratégique et opérationnel.

Dans le cadre de ce vaste effort visant à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, nous accordons une attention toute particulière à une meilleure évaluation des résultats. Nous sommes en train de mettre en place des politiques et des systèmes d'évaluation qui nous permettront à tous, collectivement, de mieux adapter nos efforts pour renforcer les opérations de maintien de la paix et mieux appuyer tous les soldats de la paix, civils ou en uniforme.

Pour notre personnel militaire, nous avons mis en place un cadre clair de normes de performance et d'outils d'évaluation qui se base sur les évaluations régulières de la performance des unités militaires, notamment en matière de commandement et de contrôle, de protection des civils, de déontologie et de discipline et de formation. Nous nous baserons sur ces évaluations dans l'établissement de nos rapports au Conseil, conformément

à plusieurs résolutions récentes, dont la résolution 2409 (2018), qui a donné mandat à la MONUSCO. Nous avons également redoublé d'efforts pour nous assurer que les unités qui sont affectées à nos missions remplissent nos critères d'état de préparation opérationnelle avant leur déploiement, notamment en élaborant une nouvelle méthode d'évaluation préalable au déploiement. Depuis avril, nous avons utilisé cette méthode pour évaluer huit unités de six pays fournisseurs de contingents. Ces évaluations visent à déterminer si ces unités possèdent les connaissances militaires de base et les compétences requises pour s'acquitter des tâches prescrites au titre du mandat de la Mission. Nous évaluons également si ces unités possèdent les compétences spécialisées nécessaires pour l'environnement spécifique dans lequel elles seront déployées. Par ailleurs, nous sommes en train d'élaborer des critères d'évaluation de la performance spécifiques pour les unités de police constituées.

En outre, nous investissons des ressources et des efforts considérables dans l'élaboration du dispositif de gestion de la performance intégré, à la demande du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, avec l'appui du Conseil. Ce dispositif nous permettra de renforcer les capacités de tous les soldats de la paix, civils et en uniforme, à tous les niveaux et dans des proportions égales, tant sur le terrain qu'au Siège, et à les responsabiliser. Pour changer les structures institutionnelles et les comportements individuels, nous devons tous remédier à nos lacunes, renforcer le leadership et la responsabilisation et mettre en place des mesures d'incitation au changement. Notre objectif est de maximiser l'impact de notre action sur le terrain alors que nous exécutons les mandats du Conseil.

La collecte et l'analyse des données font partie intégrante de notre approche. Le nouveau dispositif complet de gestion de la performance nous permettra d'évaluer la performance de l'ensemble de la mission, des composantes civiles et en uniforme, du personnel et des responsables grâce à la collecte et à l'analyse de données. L'identification des goulets d'étranglement et des problèmes vise à encourager les cadres supérieurs à prendre des décisions mieux éclairées, afin de recentrer les efforts et de prendre des mesures correctives. Ce système aidera également les États Membres à formuler des mandats plus ciblés et à orienter les ressources vers les domaines où nous pouvons avoir plus d'impact. Nous avons entamé ce processus au sein de trois missions pilotes. Nous avons déjà effectué une visite à la MINUSCA le mois dernier et nous visiterons deux autres missions d'ici la fin de l'année. Nous prévoyons

que d'ici à juillet 2020, toutes les missions utiliseront ce nouveau système. Nous continuerons de tenir les États Membres informés s'agissant de cette question.

Nous attachons également une importance particulière à la direction de toutes les composantes de la mission, et nous avons amélioré et professionnalisé le processus d'évaluation aux fins de recrutement, ainsi que pour ce qui est de l'appui aux chefs et aux chefs adjoints des missions.

Dernier point mais non le moindre, nous avons mis au point des mécanismes pour renforcer l'obligation de rendre des comptes en cas de défaillance. Nous avons décidé de faire exécuter systématiquement des enquêtes indépendantes et ponctuelles pour faire la lumière sur les causes et les circonstances des incidents révélateurs de graves lacunes dans l'exécution du mandat. Grâce à des analyses franches et précises, ces enquêtes ont favorisé un dialogue constructif avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, ainsi qu'entre nous. Cela nous a permis d'œuvrer de concert pour remédier à ces lacunes. Nous avons pris des mesures pour changer nos méthodes de travail, notamment en améliorant collectivement nos procédures et notre état de réparation, comme nous l'avons fait à la suite de l'incident survenu en juillet 2016 à Djouba, au Soudan du Sud. Le cas échéant, nous avons également pris des mesures correctives, y compris, dans certains cas, en reportant le redéploiement de contingents ou d'unités de police jusqu'à ce que nous puissions confirmer qu'ils sont en mesure de satisfaire aux normes et exigences pertinentes.

En dépit de leur plein engagement à élaborer et à mettre en œuvre ces initiatives et outils, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent pas mener à bien leur mission sans l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes et en premier lieu, des États Membres.

Le renforcement des opérations de maintien de la paix passe souvent par le renforcement des capacités de ceux qui fournissent les hommes et les femmes qui les composent - les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Comme cela a été souligné à maintes reprises au Conseil et dans d'autres instances, il s'agit d'un effort auquel participent non seulement le Secrétariat, mais aussi les autres États Membres. C'est précisément l'objectif du mécanisme de coordination souple que nous avons mis en place à la fin de l'année dernière. En relevant les besoins spécifiques en matière d'appui ciblé à la formation, nous pouvons faciliter l'établissement des partenariats à des fins de formation et

de renforcement des capacités entre les États Membres. Nous nous félicitons par conséquent de la mise en place de partenariats triangulaires, dans le cadre desquels les États Membres fournissent aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police une formation et du matériel avant leur déploiement. Une telle coopération est un exemple de la façon dont nous pouvons relever collectivement les défis en matière de capacités.

J'encourage tous les États Membres qui ont les moyens d'offrir des formations et du matériel aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à poursuivre leurs efforts pour répondre aux besoins actuels afin que nos soldats de la paix puissent mener plus efficacement leurs activités dans les environnements difficiles où nous sommes déployés. À cet égard, je voudrais mentionner le nouveau plan d'action pour la formation, pour lequel nous avons demandé des contributions volontaires. Nous remercions ceux qui nous ont déjà apporté leur appui. J'encourage également tous les États Membres à évaluer l'évolution de la performance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en visitant les opérations sur le terrain et en nous communiquant leurs conclusions.

Je voudrais également saisir cette occasion pour appeler tous les États Membres, en particulier ceux qui disposent des capacités militaires plus avancées, à fournir davantage de contingents et de personnel de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons toujours besoin de capacités essentielles, notamment d'hélicoptères, de capacités de neutralisation d'engins explosifs improvisés, de forces de réaction rapide, de matériel d'appréciation des situations et d'appui médical. Toutes les contributions dans ces domaines sont les bienvenues.

L'engagement des États Membres est également essentiel pour accroître le nombre de femmes qui participent aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation du nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix permet d'améliorer l'efficacité de ces opérations. Nous devons accroître considérablement le nombre de femmes soldats de la paix à tous les niveaux, au sein de la composante civile et de la composante personnel en uniforme. Nous devons également garantir une participation véritable des femmes à nos travaux. Les femmes ne représentent que 21 % de notre personnel. Nous devons faire mieux.

Je note avec satisfaction que nos efforts conjoints ont donné lieu à certaines améliorations. Les stratégies sexospécifiques du Département des opérations

de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, ainsi qu'au sein de toutes nos missions, et la stratégie de parité des sexes pour le personnel en uniforme commencent à porter leurs fruits. Au Siège, les femmes représentent désormais 18 % de tous les officiers du Bureau des affaires militaires, et nous sommes déterminés à accroître encore cette proportion. Sur le terrain, les policières représentent 21 % de nos policiers hors unités constituées et 7 % des membres de nos unités de police constituées. Nous comptons poursuivre nos efforts pour accroître le nombre de femmes soldats de la paix au Siège et sur le terrain, conformément à la résolution 2242 (2015).

Les politiques que nous avons promues ne peuvent être réalisées que grâce à la participation active des États Membres. C'est pourquoi je salue les efforts déployés par un certain nombre d'États Membres et appelle tous les États à poursuivre ces initiatives et à accroître sensiblement leurs contributions en matière de femmes soldats de la paix. Veiller à ce que l'ensemble du personnel des Nations Unies maintienne les normes de déontologie les plus élevées doit être au cœur de nos efforts collectifs. Nous partageons pleinement les attentes du Conseil à cet égard et continuerons de placer la prévention au premier plan de nos efforts.

Ces dernières années, nous avons pris davantage de mesures pour renforcer la responsabilisation, la transparence, la répression, la sensibilisation, les activités de mobilisation et la fourniture d'un appui centré sur les victimes. Nous avons instauré une plus grande transparence dans l'établissement de rapports, étendu la vérification des antécédents au personnel, amélioré les délais d'enquête et constaté une réactivité accrue de la part des États Membres. Le Secrétariat vérifie désormais les antécédents de toutes les catégories de personnel pour s'assurer qu'ils n'ont eu aucun comportement sexuel répréhensible pendant qu'ils étaient au service des Nations Unies.

L'année dernière, le Secrétaire général a nommé une Défenseuse des droits des victimes, M^{me} Jane Connors, chargée spécifiquement de veiller à ce que les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles aient accès à l'appui dont elles ont besoin, notamment à une aide d'urgence, aient la possibilité de porter plainte en toute sécurité et de manière fiable et aient accès à des informations opportunes sur l'évolution de leur dossier. Il existe de multiples moyens de signaler anonymement les comportements répréhensibles, notamment en ligne et par téléphone.

À la suite de l'adoption de la résolution 2272 (2016), le Secrétariat a créé un comité chargé d'examiner de possibles preuves crédibles de cas répandus ou systématiques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ou des cas dans lesquels les États Membres n'ont peut-être pas pris les mesures qui s'imposent pour enquêter sur les allégations, amener les auteurs de tels actes à en répondre ou informer le Secrétaire général des résultats de ces processus. Il n'existe pas de solution toute faite à cette question complexe, mais le Comité créé en application de la résolution 2272 (2016) n'a pas hésité à collaborer avec des États Membres pour prendre des mesures préventives et correctives, notamment des rapatriements si nécessaire. Nous avons retiré ou rapatrié des unités là où nous l'avons jugé approprié.

Je me réjouis à la perspective d'entendre bientôt M^{me} Sarah Blakemore, Présidente-directrice générale de l'organisation non gouvernementale (ONG) Keeping Children Safe. Le réseau d'ONG et de partenaires de la société civile opérant sur le terrain est l'un des partenaires les plus importants pour notre travail de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que pour la responsabilisation et l'appui aux victimes. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que l'ONU, les États Membres et la société civile mettront fin à ce comportement, qui nuit irrémédiablement aux victimes et ternit la réputation de milliers de fonctionnaires des Nations Unies qui servent avec honneur.

Lorsque, malgré tous nos efforts, le personnel viole nos normes de déontologie, nous devons continuer d'œuvrer pour garantir la responsabilisation, en partenariat avec les États Membres, et nous renforçons nos politiques en ce sens. Les entités des Nations Unies chargées de mener des enquêtes sont tenues d'achever les enquêtes sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans un délai de six mois. Les pays fournisseurs de contingents ont également été priés d'achever leurs enquêtes dans ce délai. Pour les questions jugées particulièrement urgentes, les pays fournisseurs de contingents sont priés d'achever leurs enquêtes dans un délai de 90 jours. Ces mesures ont entraîné une diminution du temps de réaction moyen des États Membres.

Nous devons affirmer sans équivoque que ce sont les États Membres qui ont le pouvoir d'amener toutes les catégories de personnel à répondre de leurs actes criminels. Dans le cas du personnel militaire et de police, ils peuvent également adopter des sanctions administratives, le cas échéant. Ces réponses sont essentielles, et nous sommes reconnaissants aux 98 États Membres

qui ont signé avec le Secrétaire général le pacte facultatif sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur les mesures à prendre pour y faire face. Nous avons la responsabilité commune de mettre fin à l'impunité, de renforcer la prévention et la réponse, de répondre rapidement et résolument aux signalements crédibles et de répondre rapidement et de manière appropriée aux besoins des victimes.

Fort de tous ces efforts, le Secrétariat est pleinement déterminé à jouer son rôle pour renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Dans cet esprit, le Secrétaire général prend plusieurs engagements concrets, notamment en ce qui concerne l'efficacité, dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, proposée dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Nous ne ménagerons aucun effort pour nous acquitter de ces engagements. Nous sommes très reconnaissants à un nombre important et croissant d'États Membres et d'autres parties prenantes d'avoir manifesté leur volonté de prendre également de tels engagements en appuyant la Déclaration. Il me plaît d'annoncer qu'à ce jour, 55 États Membres ont approuvé la Déclaration. Les nombreux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui l'ont fait représentent 65 % de l'ensemble des contributions en personnel, un chiffre qui augmente chaque jour. L'appui large et inter-régional à la Déclaration reflète le fort consensus qu'elle suscite autour des objectifs clefs. Je tiens à remercier tous les États qui ont déjà approuvé la Déclaration. Nous attendons avec intérêt qu'un nombre significatif d'autres États l'approuvent eux aussi avant la manifestation de haut niveau relative à l'initiative Action pour le maintien de la paix, prévue le 25 septembre. Nous nous réjouissons également de consolider la Déclaration pour continuer de renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Enfin, nous constatons avec satisfaction l'engagement du Conseil de sécurité à appuyer les efforts que nous déployons pour améliorer les opérations de maintien de la paix. Nous espérons pouvoir compter sur l'appui continu de tous les membres du Conseil à l'initiative Action pour le maintien de la paix et à toutes nos initiatives actuelles pour promouvoir une culture d'amélioration et d'adaptation constantes.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je salue et donne maintenant la parole à M^{me} Blakemore.

Mme Blakemore (*parle en anglais*) : Je vous remercie, M^{me} l'Ambassadrice Haley, de m'avoir invitée à prendre la parole sur ce sujet important.

Je m'appelle Sarah Blakemore et je suis la Présidente-directrice générale de Keeping Children Safe, une organisation non gouvernementale internationale qui travaille avec des organisations dans presque tous les pays du monde pour protéger les enfants et les adultes à risque contre toute forme de mauvais traitement.

La question de la prévention des violences commises par des soldats de la paix préoccupe tout particulièrement Keeping Children Safe, car sa création, en 2002, a coïncidé avec la révélation de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles généralisées commis par des membres du personnel de maintien de la paix, dans plus de 40 organismes d'aide humanitaire, contre des enfants dans des camps de réfugiés en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone.

Depuis lors, en partenariat avec l'Université de Reading, nous recherchons des solutions fondées sur des données factuelles pour lutter contre les mauvais traitements dans le contexte du maintien de la paix, en veillant particulièrement à ce que les organisations fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir les violences et, si des violences se produisent, à ce que les droits et le bien-être des victimes soient primordiaux. Je vais à présent partager certaines des histoires des victimes qui ont participé à cette recherche.

La grande majorité du personnel de maintien de la paix accomplit son travail avec courage, dévouement et professionnalisme. Pourtant, dans certains conflits et crises dans le monde, les soldats de la paix soumettent des personnes en situation d'extrême vulnérabilité physique et psychologique à des viols, à la traite, à la violence et aux mauvais traitements, notamment en exigeant des rapports sexuels contre les produits de base nécessaires à leur survie, comme la nourriture, un abri, l'éducation et les médicaments. Une proportion importante des victimes sont des enfants.

Toutes les organisations ont la responsabilité de protéger les personnes qu'elles servent, mais le déséquilibre de pouvoir extrême entre le personnel de maintien de la paix, d'une part, et les personnes qu'il a été envoyé pour servir, d'autre part, rend essentielle la mise en place de systèmes de protection solides. Trop souvent, cependant, les victimes n'ont aucun moyen de signaler les violences, ne reçoivent aucun soin médical ou psychosocial et n'ont aucun accès à la justice. Les organisations

qui ne les protègent pas continuent de les mettre en danger, et les auteurs de ces actes restent impunis.

Une mère en Haïti nous a expliqué les situations désespérées dans lesquelles cette exploitation sexuelle a lieu :

« Nous savons dans quels bars ils vont. Ils viennent ici pour acheter des services sexuels. J'ai besoin de cet argent pour nourrir mes enfants. Avant, nous n'avions pas besoin de gagner de l'argent de cette façon, mais maintenant, il n'y a ni travail, ni nourriture ».

Une femme en République démocratique du Congo nous a dit :

« Certains d'entre eux nous payent. Mais ils nous donnent aussi de la nourriture, des bâches ou des choses dont nous avons besoin. Pouvons-nous trouver ces choses ailleurs? ».

Une autre femme en République démocratique du Congo nous a dit :

« Nous nous mettons près des bases parce qu'ils viennent à notre recherche la nuit ».

Parfois, des bébés naissent, et les femmes se retrouvent avec peu de soutien ou sans aucun soutien pour elles-mêmes ou pour l'enfant. Une jeune femme en République centrafricaine nous a dit :

« Ils disent qu'ils donneront de l'argent pour le bébé. Beaucoup ne le font pas, mais, lui, il a donné un peu d'argent. Mais lorsqu'il est parti, il n'a plus donné d'argent. Maintenant, je ne peux pas aller à l'école. Je n'ai pas les moyens d'envoyer mon bébé à l'école. Que va-t-il nous arriver? ».

De nombreuses femmes et leurs enfants sont constamment victimes de stigmatisation et de discrimination :

« Tout le monde sait quel bébé est un bébé de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Ils disent des choses sur nous. Ils traitent nos enfants différemment ».

L'exploitation et les atteintes sexuelles commises contre des enfants par des soldats de la paix sont bien connues au sein des communautés. Voici ce que nous a dit une jeune fille de 13 ans de la République centrafricaine :

« Parfois, ils nous demandent juste de nous déshabiller pour pouvoir prendre des photos. Mais

parfois, ils disent que nous sommes leur petite amie. Ceux-là donnent plus d'argent et d'aide. Mais si nous tombons enceintes, ils trouvent quelqu'un d'autre ».

Un grand nombre de ces enfants décrivent les conséquences persistantes qu'ils endurent lorsque les gens savent qu'ils sont exploités ou maltraités :

« Nous ne pouvons pas retourner à l'école parce que tout le monde le sait. Les autres ne s'approcheront pas de nous. Les professeurs ne veulent pas de nous là-bas. Tout le monde sait qui est allé avec les soldats de la paix ».

C'était le témoignage d'une fille de 12 ans en Haïti.

Les mauvais traitements ne sont pas cachés. « Tout le monde sait qui fait cela », nous a dit un petit garçon en République démocratique du Congo. Si tout le monde sait qui fait cela, il nous incombe alors à tous d'agir pour l'empêcher.

Keeping Children Safe appelle les dirigeants du monde à défendre la sécurité des enfants au plus haut niveau, en exigeant de toutes les organisations participant au maintien de la paix qu'elle mettent en œuvre des normes internationales robustes de protection de l'enfance. Il s'agit de disposer de défenseurs des droits des victimes, de prévenir les exactions, de protéger les droits et la dignité des victimes et des survivants et d'aider à traduire les auteurs en justice.

Mais si nous voulons que notre action soit vraiment efficace et durable, il est essentiel que nous continuions d'écouter les voix de ces victimes. Je conclurai donc en citant les mots d'une femme haïtienne, qui nous a dit :

« Je leur ai dit ce qu'il [le soldat] m'avait fait. Mais ils ne m'ont jamais dit ce qui lui était arrivé ensuite. Tant que je ne le saurai pas, je ne pourrai pas vivre en paix ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Blakemore de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et M^{me} Blakemore de leurs exposés et de leur engagement en faveur de la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans un discours prononcé devant l'Assemblée générale en

2003, le Président George W. Bush a souligné un point important qu'ont en commun les principes fondateurs de l'ONU et des États-Unis. Il a dit :

« Ils reconnaissent une loi morale qui dépasse les hommes et les nations, mais qui doit être défendue et mise en application par les hommes et les nations. » (*A/58/PV.7, p.14*).

De toutes les activités auxquelles participe l'Organisation des Nations Unies, le maintien de la paix incarne le mieux cet idéal fondateur. Nous demandons à nos soldats de la paix de se rendre dans des situations dangereuses et de se mettre entre les parties belligérantes. Nous leur demandons de faire preuve de courage et d'impartialité et, par-dessus tout, de protéger certaines des populations les plus vulnérables au monde. Nous leur demandons tout cela au nom de la paix. Mais, à terme, nos soldats de la paix sont juste des hommes et des femmes. Ce sont des êtres humains et, bien que nos idéaux soient parfaits et éternels, les êtres humains sont imparfaits et déçus.

Nos soldats de la paix font beaucoup de choses positives. Ils ont joué un rôle déterminant dans la transition en Côte d'Ivoire, qui a conduit le pays de la guerre à la paix. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est devenue à son tour une importante force de maintien de la paix qui aide d'autres pays. Au Sierra Leone, nos soldats de la paix ont contribué à instaurer la paix après une guerre civile d'une violence indicible. Au Congo, les Casques bleus de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo catalysent la riposte face à l'épidémie d'Ebola et se tiennent prêts à fournir un appui logistique aux élections en décembre. Et au Soudan du Sud, des milliers de civils sont aujourd'hui en vie en raison des sites de protection des civils créés et gérés par des soldats de la paix des Nations Unies.

Les Casques bleus de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ont récemment collaboré avec des organisations humanitaires pour réinstaller 3 500 personnes déplacées, principalement des femmes et des enfants, d'un site de protection des civils à Djouba vers un site de la communauté où ils pourront retrouver leur famille.

Ces réussites sont malheureusement éclipsées par les exemples de Casques bleus qui ne sont pas à la hauteur des idéaux de leur mission. Parfois, ils détruisent même ces idéaux. Lorsque même une minorité de soldats de la paix maltraitent et exploitent les populations qu'ils sont

censés protéger, le mal peut occulter le bien. Nous entendons beaucoup trop d'histoires de civils vulnérables qui font confiance aux soldats de la paix, lesquels ne parviennent pas à les protéger. La semaine dernière, les événements horribles qui se sont produits au complexe de l'hôtel Terrain à Djouba en 2016 nous sont revenus en mémoire. Un tribunal sud-soudanais vient de condamner des soldats fidèles au Président Kiir pour avoir violé des travailleuses humanitaires et tué un journaliste. Une Américaine était parmi les femmes violées. L'attaque a duré des heures, et pendant ce temps, d'après ce qui a été rapporté, les victimes ont appelé les Casques bleus qui étaient stationnés à un kilomètre et demi de là. Elles les ont suppliés de leur venir en aide, mais cette aide n'est jamais venue.

Ces condamnations constituent une mesure de reddition des comptes pour les hommes qui ont commis ces crimes, sinon pour les officiers qui les dirigeaient. Mais qu'en est-il des soldats de la paix qui ne sont pas intervenus? Où est la responsabilité dans leur cas? Le maintien de la paix est fondé sur la confiance entre les protégés et les protecteurs. L'Organisation des Nations Unies met les soldats de la paix dans cette position de confiance. Nous, au Conseil de sécurité, leur donnons ce pouvoir. Nous sommes responsables de ce qu'ils en font, non seulement dans l'intérêt des victimes, mais aussi dans celui de la mission, de l'Organisation des Nations Unies et des opérations de maintien de la paix elles-mêmes. Une fois que cette confiance essentielle a disparu, peu importe les ressources dont dispose une mission ou la force de ses dirigeants, cette mission est vouée à l'échec.

Toutefois, ce qui est pire encore que l'incapacité de protéger, ce sont les cas de civils attaqués, maltraités et exploités par les soldats de la paix qui étaient censés les protéger. Nous avons tous entendu les histoires. Sarah vient de nous en décrire certaines avec des détails qui nous hanteront. Le Conseil vient d'entendre les histoires de jeunes filles et garçons qui ont été saisis dans la rue; de jeunes filles forcées à avoir des rapports sexuels avec des soldats en échange de rien qu'un œuf; d'agressions sexuelles si courantes qu'elles ne sont pas signalées; et de jeunes filles et de femmes laissées seules à s'occuper de leurs bébés dits de maintien de la paix, après les violeurs qui les ont conçus ont quitté le pays. Une agricultrice mère de sept enfants en République centrafricaine l'a dit mieux que je ne le pourrais lorsqu'elle a dit à un journaliste :

« On nous a dit que les soldats de la paix étaient venus pour nous protéger. Au lieu de cela, nous voyons que ce sont les soldats de la paix qui commettent les viols. Cela me rend malade ».

Deux années se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a été informé des allégations effroyables d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par les Casques bleus en République centrafricaine. Le Conseil de sécurité a reconnu la nécessité de prendre des mesures en réponse à ces violations et adopté la résolution 2272 (2016), qui est la première à faire en sorte que les Casques bleus rendent des comptes en cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Toutefois, deux ans plus tard, nous attendons toujours que justice soit rendue aux victimes de Dekoa. Nous avons appuyé la décision du Secrétaire général de rapatrier les contingents et le personnel de police, qui font montre de comportements abusifs. Certaines mesures essentielles ont été prises et nous nous en félicitons, mais nous avons l'obligation de veiller à ce que l'on en fasse davantage. Les rapports publics de l'Organisation des Nations Unies montrent que plusieurs unités de maintien de la paix ont fait l'objet de nombreuses allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, mais ces allégations sont restées sans réponse depuis des années. Les auteurs demeurent impunis et, ce qui est proprement incroyable, certains des contingents accusés sont toujours dans des missions des Nations Unies et peuvent ainsi poursuivre leurs exactions et exercer le pouvoir dont ils disposent – le pouvoir que nous leur avons donné. Quel est le message ainsi transmis aux autres forces de maintien de la paix?

Les États-Unis reconnaissent et applaudissent les mesures prises par le Secrétaire général pour gérer cette crise, et les États Membres ont répondu à la voie montrée par le Secrétaire général en appuyant les initiatives des Nations Unies visant à prévenir et à dénoncer les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les États-Unis souhaitent, comme le Secrétaire général, améliorer les résultats des opérations de maintien de la paix à tous les niveaux. Les difficultés auxquelles nous continuons de nous heurter pour avancer dans le règlement de ce problème montrent que nous devons disposer de normes claires et objectives en matière de résultats et de responsabilité. Nous devons créer une culture du résultat dans le maintien de la paix des Nations Unies.

Les personnes, comme la mère de sept enfants j'ai citée tout à l'heure, méritent de savoir que lorsque les Casques bleus arrivent, ils ne constituent pas une

menace, mais qu'ils sont là pour s'acquitter de leur devoir au service de la paix et de la sécurité. Les États-Unis ont présenté un nouveau projet de résolution pour donner au Secrétariat les moyens d'action dont il a besoin et accélérer les progrès afin d'améliorer les opérations de maintien de la paix. Notre projet met en avant trois priorités simples mais essentielles pour optimiser les résultats du maintien de la paix.

Premièrement, il appelle à un processus rapide et transparent de signalement des défaillances au Conseil de sécurité et aux États Membres concernés. Nous ne pouvons pas régler ce que nous ne savons pas. Une meilleure information aidera le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ainsi que les donateurs à travailler ensemble pour recruter, déployer et retenir les Casques bleus les plus qualifiés et les plus compétents.

Deuxièmement, nous proposons de mettre en place des mesures de reddition des comptes en cas de mauvais résultats et des mesures d'incitation concrètes pour renforcer les performances. L'obligation de rendre des comptes n'est pas un gros mot. Nous devons veiller à ce que nos soldats de la paix soient capables, professionnels et prêts à exécuter les mandats cruciaux qui leur sont confiés. Dans le même temps, nous devons mieux reconnaître, récompenser et reproduire les résultats positifs. Ce projet de résolution permet au Conseil de sécurité d'appuyer cet objectif aussi.

Et troisièmement, notre projet de résolution reconnaît le rôle des données dans l'amélioration des résultats des contingents, car elles permettent d'affecter les bons soldats et les bons policiers aux bons rôles. Nos critères pour le déploiement de contingents et d'unités de police doivent être la formation et l'état de préparation opérationnelle, et non la politique. J'exhorte mes collègues à travailler avec nous, au cours des prochains jours, à l'élaboration du projet de résolution. Ils devraient faire connaître leurs meilleures idées sur la manière d'encourager une meilleure performance et de maintenir tous les soldats de la paix, en particulier ceux qui occupent des postes de direction, aux normes les plus élevées possibles. Bien sûr, nous le devons aux victimes d'abus et de négligence, mais nous le devons aussi aux soldats de la paix eux-mêmes. Leur sécurité et leur sûreté sont directement liées à leur performance. Les hommes et les femmes que nous envoyons au danger doivent savoir qu'ils servent toujours aux côtés d'autres soldats de la paix sur lesquels ils peuvent compter pour faire leur devoir et non pour abuser de leur pouvoir.

Le peuple des États-Unis appuie les Nations Unies lorsqu'elles sont à la hauteur des idéaux de leur fondation parce que nous partageons ces idéaux. Nous demandons aux membres du Conseil de nous aider à montrer qu'un tel soutien n'est pas déplacé et de nous aider à faire en sorte que les hommes et les femmes qui représentent l'ONU dans le monde aient la formation, le professionnalisme et le caractère nécessaires pour s'acquitter de leur noble mission. Bien des personnes vulnérables dans le monde dépendent de nous. Ils nous accordent leur confiance. Nous leur devons notre protection.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Je fais cette déclaration au nom des trois pays membres du Conseil de sécurité, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie et la Guinée équatoriale, en indiquant par ailleurs que ces pays appuient la déclaration que fera tout à l'heure la représentante de l'Union africaine.

Au nom de ces trois pays, j'adresse mes remerciements à M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, dont l'exposé nous situe sur le bilan de la mise en œuvre de la résolution 2378 (2017) suscitée, ainsi qu'à M^{me} Sarah Blakemore pour sa présentation fort édifiante et poignante.

La résolution 2378 (2017) a été la première du genre à adresser de façon globale, la question de la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, après le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446). Elle fut adoptée dans un contexte marqué par les efforts déployés par le Secrétaire général, en vue de reformer l'architecture paix et sécurité des Nations Unies, sur la base des recommandations du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies. Nous notons avec satisfaction, les résultats des échanges sur la restructuration du pilier paix et sécurité dans les différents comités de l'Assemblée générale qui en ont la compétence. Nous espérons en conséquence, que cette dynamique contribuera à une meilleure organisation des Nations Unies, dans la formulation des réponses aux conflits, à travers une approche qui prenne en compte tous les piliers, et intègre les responsabilités politiques et opérationnelles. Nous pensons qu'il est

important de poursuivre la réforme des opérations de maintien de la paix, afin de mettre en œuvre les plans et la vision de l'architecture internationale de paix et sécurité des Nations Unies, pour répondre aux défis multiples induits par les conflits actuels.

La problématique de la réforme des opérations de maintien de la paix a suscité un intérêt croissant pour tous les acteurs, depuis le débat public de haut niveau du Conseil de sécurité, organisé en mars 2018, sous la présidence du Royaume des Pays-Bas (voir S/PV.8218), qui a offert une excellente opportunité pour engager une discussion sur l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général. À l'issue de ce débat, il nous est apparu clairement, comme réaffirmé par cette initiative, que le maintien de la paix est avant tout une responsabilité partagée. Le maintien de la paix n'est donc pas l'apanage des seuls pays contributeurs de troupes. Et les efforts de réforme, pour être efficaces, ne doivent pas se focaliser sur ces derniers uniquement. Il s'agit en effet d'un effort collectif, qui concerne les États Membres, le Conseil de sécurité, les pays hôtes, les pays contributeurs de troupe, les pays pourvoyeurs d'aides financières, et les partenaires régionaux.

Ainsi donc, pour démontrer leur efficacité, les efforts de réforme doivent faire l'objet d'une coordination entre tous les acteurs importants du maintien de la paix. C'est pourquoi, nous nous réjouissons de la prise en compte de cette dimension collective dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, élaborée à l'issue d'une série de consultations avec tous les États Membres. Nous nous réjouissons, à cet effet, du nombre croissant de pays qui marquent leur adhésion à cette Déclaration, illustrant ainsi leur engagement à soutenir les efforts de réforme en cours. Nous nous félicitons par avance, de la richesse des échanges qui auront lieu lors de l'événement de haut niveau qui sera présidé par le Secrétaire général lui-même, le 25 septembre 2018, en marge de la 73^e Assemblée générale.

La résolution 2378 (2017) souligne à suffisance, l'importance d'une mise en œuvre adéquate et du suivi de la réforme du maintien de la paix, conformément aux mandats et procédures existants. À cet effet, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, que préside la Côte d'Ivoire, a été chargé d'engager des réflexions thématiques sur les initiatives de réforme, en relation avec toutes les parties prenantes. Au cours de l'année écoulée, le Groupe de travail a ainsi servi de cadre d'échanges sur des

thématiques aussi pertinentes que la réforme du maintien de la paix, l'amélioration de la coopération triangulaire, la protection des civils, le rôle des femmes dans le maintien de la paix, la constitution stratégique des forces et la planification des capacités.

L'apport du Groupe de travail est d'autant plus apprécié qu'il favorise les échanges sur divers aspects de la réforme et appuie sa mise en œuvre et son suivi.

S'agissant de la constitution et des capacités stratégiques des forces, ainsi que des efforts déployés pour combler les lacunes existantes à cet égard, des discussions importantes ont eu lieu en décembre 2017, sous la présidence japonaise du Conseil de sécurité (voir S/PV.8150), sur la base du rapport trimestriel du Secrétaire général. Nous saluons l'ensemble des mesures importantes qui ont déjà été prises par le Secrétariat en vue d'améliorer les processus de constitution stratégique des forces et de capacités des Nations Unies.

Les résultats de la réunion des ministres de la défense de Vancouver et les promesses faites à cette occasion, témoignent de l'engagement commun des États Membres à cet effet. Il est donc important que nous respections les promesses faites lors de cette réunion ministérielle.

Nous sommes d'avis que, les progrès en la matière sont tributaires de la poursuite de la mobilisation et du soutien politique constant des États Membres, et nous nous réjouissons de la prochaine réunion des ministres de la défense prévue au printemps 2019.

L'amélioration des performances et de l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est également l'une des questions importantes soulignées dans la résolution 2378 (2017) et nous notons les efforts en cours à cette fin. Il est important de veiller à une formation adéquate et aux capacités des opérations de maintien de la paix, notamment leurs composantes militaires, policières et civiles, afin d'améliorer leur performance dans des domaines aussi importants que la protection des civils et la promotion des droits de l'homme.

Il est tout aussi important que nous ayons une perception commune et objective des questions relatives aux performances des opérations de maintien de la paix et comprenions que la mise en œuvre effective des mandats incombe à toutes les parties prenantes et dépend également de plusieurs facteurs critiques. C'est également un impératif que de déployer tous les efforts nécessaires pour veiller à ce que le personnel civil et

en uniforme dispose des compétences et de la formation adéquate, afin d'avoir les capacités requises pour s'adapter aux environnements de déploiement des opérations de paix de plus en plus complexes.

En l'absence de ressources adéquates et des capacités adaptées à leur environnement opérationnel, il est difficile aux contingents de s'acquitter des tâches pour lesquelles ils ont été mandatés. Par conséquent, nous ne pouvons demander plus avec peu. Le Conseil de sécurité doit également assumer sa responsabilité, notamment dans la résolution des problèmes posés par les mandats « arbre de Noël », selon les termes du Secrétaire général. L'incapacité à élaborer des mandats définissant des objectifs réalistes et réalisables a été l'un des principaux facteurs ayant contribué aux difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre. Par conséquent, la question de la performance doit être examinée à l'aune de cette exigence, si nous voulons réaliser des progrès sur cette question.

L'un des piliers importants de la réforme en cours des opérations de maintien de la paix des Nations Unies consiste à renforcer les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier avec l'Union africaine. Les pays africains membres du Conseil de sécurité voudraient exprimer leur satisfaction quant aux progrès réalisés dans le cadre du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, caractérisé par une collaboration plus étroite, des échanges d'informations plus réguliers, des consultations plus approfondies et des actions de mieux en mieux coordonnées. À cet égard, nous attendons avec intérêt le cadre de politique global et intégré sur la performance, que le Secrétariat s'emploie à élaborer à la demande du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34). Il importe également de veiller à la prise en compte de la dimension genre dans les opérations du maintien de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2244 (2015).

La nécessité d'accroître la prévisibilité, la durabilité et la flexibilité du financement des opérations africaines de paix autorisées par le Conseil de sécurité est unanimement reconnue. À travers la résolution 2378 (2017), le Conseil a exprimé son intention d'examiner les dispositions pratiques qui peuvent être prises, ainsi que les conditions nécessaires à l'établissement du mécanisme par lequel les opérations africaines de paix autorisées par le Conseil de sécurité, sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pourraient être en partie financées à travers les contributions statutaires, et

au cas par cas. À cet effet, des efforts considérables ont été déployés en vue du renforcement des mécanismes d'élaboration des mandats, de gestion, de contrôle et de redevabilité des opérations africaines de paix, de même que la finalisation des cadres en matière de respect des droits de l'homme, de conduite et de discipline. Ce sont autant d'exigences qui concourent à la réalisation des objectifs de redevabilité, de transparence et de respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, conformément aux normes onusiennes en matière de conduite et de discipline.

Ces préoccupations ont été parfaitement prises en compte dans le dernier rapport du Secrétaire général, paru en juillet (S/2018/678). En conséquence, nous estimons qu'il est temps que le Conseil traduise en acte concret son intention exprimée de financer les opérations africaines de paix au cas par cas. Nous continuerons de plaider pour la réalisation de cet objectif important, qui nous paraît vital pour le renforcement du partenariat stratégique entre les Nations Unies et l'Union africaine, dans le cadre de la sécurité collective. Nous travaillerons étroitement avec tous les membres du Conseil dans les mois à venir à l'effet de faire avancer les discussions, en nous fondant sur la dynamique positive générée ces dernières années par les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Nous nourrissons l'espoir que cette dynamique se consolidera davantage au cours des mois à venir sous les présidences ivoirienne et équato-guinéenne du Conseil de sécurité, où nous envisageons, avec le soutien de tous les États membres du Conseil, l'adoption de deux résolutions, respectivement sur le financement des opérations africaines de paix et l'initiative de l'Union africaine « Faire les armes en Afrique à l'horizon 2020 ».

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé, et apprécions ses vues. Nous remercions aussi M^{me} Blakemore de son exposé et de son témoignage émouvant.

La consolidation de la paix est incontestablement l'un des principaux piliers de l'Organisation des Nations Unies et les opérations de maintien de la paix sont un élément irremplaçable du maintien de la paix et de la sécurité internationales par le règlement des conflits. Voilà pourquoi les questions liées à l'amélioration des missions de maintien de la paix et au renforcement de l'efficacité et de la sécurité des Casques bleus sont toujours au centre de l'attention des États Membres et

du Secrétariat. Nous saluons l'initiative du Secrétaire général et les efforts qu'il déploie en la matière, notamment sa proposition d'une Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Bon nombre des dispositions de ce document méritent d'être appuyées. Nous l'avons approuvé, mais avec des réserves. Par exemple, nous n'appuyons pas l'établissement d'une équivalence entre les tâches de surveillance des droits de l'homme et celles de protection des civils, étant donné que celle-ci peut impliquer l'utilisation de la force par les soldats de la paix. Mais il importe, toutefois, d'accorder une attention particulière à l'efficacité du maintien de la paix, ce qui signifie en fin de compte que les États Membres, avec l'aide du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34), doivent être en mesure de trouver une solution de consensus.

L'une des questions à régler est celle de l'amélioration de l'efficacité du travail des soldats de la paix et du personnel civil, ainsi que celle du renforcement de la discipline. Cela requiert, selon nous, une approche complexe et globale, fondée sur la coopération entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents, les pays hôtes et le Secrétariat. Il importe non seulement d'avoir un débat franc et constructif, mais aussi de veiller à ce que tous les maillons de la chaîne remplissent leurs obligations de bonne foi.

Il va sans dire que, s'agissant de l'efficacité globale des activités de maintien de la paix, on n'atteindra de résultats concrets que si les missions sont dotées de mandats extrêmement clairs et bien définis, l'accent étant placé sur les solutions politiques. Il faut, lors de l'examen stratégique des missions, que leurs mandats soient systématiquement épurés et que leurs tâches périphériques de défense des droits de l'homme, humanitaires et sociales soient transférées aux gouvernements des pays hôtes. Bien entendu, l'efficacité des Casques bleus dépend directement d'un travail transparent et clair du Secrétariat. Le matériel pédagogique, les concepts et les directives doivent correspondre pleinement aux paramètres définis par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et doivent rendre la mise en oeuvre claire et compréhensible. Malheureusement, tout n'est pas parfait à cet égard. L'un des exemples les plus frappants du mépris des décisions des États Membres est la collecte et l'analyse de l'information, ou du renseignement comme on l'appelle, dans le cadre de la consolidation de la paix. La première version du document relatif au concept contredit les décisions des États. Et comme nous le comprenons, il est proposé que la deuxième

version refondue soit appliquée sans être soumise au Comité des 34 pour examen et approbation. Il va sans dire que nous ne sommes pas d'accord avec l'approche adoptée concernant une question aussi délicate.

Quant aux normes de performance, elles doivent inclure une évaluation de la performance de toutes les composantes des missions de maintien de la paix, ainsi que du Secrétariat de l'ONU à New York. La méthodologie correspondante doit être fondée sur des critères clairs et précis et doit donc exclure toute possibilité d'approche partielle ou subjective pour déterminer si les contingents sont inefficaces.

Il y a une autre question difficile que je ne peux éviter : les chiffres concernant les délits sexuels qui, malheureusement, n'incitent pas à l'optimisme. Cette question mérite une attention particulière et nous avons entendu aujourd'hui M^{me} Blakemore nous présenter des preuves émotionnelles à cet égard. Mais l'idée d'attribuer à un contingent entier la responsabilité collective de la commission par un seul individu de crimes, bien qu'il s'agisse de crimes inexcusables, soulève des questions qu'il est raisonnable de poser. Mais il ne s'agit pas que des crimes dont sont accusés des Casques bleus. La politique de tolérance zéro doit s'appliquer aussi aux forces de maintien de la paix non onusiennes ainsi qu'aux représentants d'organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En général, nous supposons que les paramètres de réforme des activités de maintien de la paix des Nations Unies doivent être déterminés dans un format organisé entre les États. C'est la procédure établie dans les rapports du Comité spécial des opérations de maintien de la paix que l'Assemblée générale approuve chaque année par consensus. Et les initiatives doivent aussi être mises en oeuvre en tenant dûment compte des vues et des préoccupations des États Membres. Toutefois, le respect inconditionnel de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du maintien de la paix - à savoir l'assentiment des parties, l'impartialité, le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et de protection du mandat - est essentiel pour ces processus de réforme. Toute interprétation souple qui en serait faite, même pour les raisons les plus bénignes, est inacceptable.

Ces principes fondamentaux doivent régir tous les aspects du travail des missions, y compris la protection des civils quant elle est inscrite dans le mandat. Il faut éviter toute possibilité que des soldats de la paix tirent brusquement leurs épées et deviennent des agresseurs dans un conflit, ou encore moins utilisent la force contre

les gouvernements hôtes, à qui incombe au premier chef la responsabilité de la sécurité de leur population. Nous avons également des questions en ce qui concerne les propositions visant à transformer le maintien de la paix en un outil pour l'emploi de la force ou les délibérations concernant la participation des Casques bleus à des offensives et des opérations de lutte contre le terrorisme. Cette approche les transformerait en cibles. Nous devons prêter attention au fait que le nombre croissant de pertes parmi les soldats de la paix au cours des dernières années a coïncidé avec le renforcement des mandats de certaines missions. Dans le même temps, nous approuvons pleinement l'importance de renforcer la sécurité des soldats de la paix, ce qui pourrait être fait en perfectionnant leur équipement professionnel et en améliorant leur formation technique.

Pour conclure, je souhaite faire une observation sur la proposition des États-Unis concernant le projet de document du Conseil de sécurité relatif à la performance des opérations de maintien de la paix. Durant le débat sur cette question, nous serons évidemment guidés par les approches que je viens de décrire. Cependant, s'agissant du caractère général de la question, nous estimons que quelles que soient les décisions que nous prendrons, il importe qu'elles aient le plein appui non seulement des membres du Conseil, mais également des pays fournisseurs de contingents. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34) se prête le mieux à cela, car il offre une plateforme efficace pour cette forme de coopération trilatérale. Nous estimons que le Conseil ne devrait pas tenter de contourner le Comité des 34 et faire de la micro-gestion, même s'il sera évidemment important d'envoyer un signal politique concernant la nécessité d'améliorer la performance en matière de maintien de la paix. Ceci peut être fait au moyen d'une déclaration présidentielle distincte.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence américaine d'avoir attiré l'attention sur la question de l'efficacité de la performance des opérations de maintien de la paix. Nous remercions le Secrétaire général adjoint Lacroix et M^{me} Blakemore de leurs exposés détaillés et riches d'informations.

Le Kazakhstan est pleinement déterminé à renforcer et améliorer les capacités de l'ONU en matière de maintien de la paix sur la base de mandats précis, clairs et réalisables, en nommant du personnel hautement qualifié et compétent dans diverses disciplines et en fournissant le matériel adéquat et les ressources nécessaires.

Ma délégation souhaite faire quelques observations et recommandations sur certains points essentiels.

Nous nous trouvons aujourd'hui à un tournant. Nous sommes confrontés à des problèmes sans précédent qui exigent des changements transformateurs, lesquels impliquent des réformes, des approches novatrices et, surtout, l'emploi de nouveaux critères de performance dans tous les secteurs des activités de maintien de la paix des Nations Unies. L'efficacité du maintien de la paix est mise en question, en particulier en ce qui concerne les nombreux problèmes auxquels il est confronté, dont nous tirons de nombreux enseignements importants pour ce qui est de la manière et du moment où il est opportun de déployer des soldats de la paix, ainsi que des structures et de la rationalisation nécessaires pour appuyer les activités de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, il faut pleinement prendre en compte les feuilles de route présentées dans les rapports du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (voir S/2000/809) et du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) sur l'architecture de consolidation de la paix, ainsi que la résolution 1325 (2000) et le plan d'action du Secrétaire général.

L'efficacité peut également être évaluée non seulement en fonction de la capacité à mettre fin aux conflits, mais également en fonction de la capacité à créer des conditions propices à la réalisation d'une paix et d'un développement durables. À cet égard, le Kazakhstan a proposé une stratégie novatrice en trois volets de prévention et de règlement des conflits, qui conjugue le lien entre sécurité et développement avec des approches revisitées au niveau régional et du système en vue de renforcer l'efficacité et la responsabilisation.

En ce qui concerne les mandats, il peut être difficile d'évaluer la performance du fait de la vaste portée des objectifs de certains mandats. Certaines tâches sont définies différemment par différents États Membres et les mandats spécifiques des opérations de maintien de la paix comportent souvent des exigences déraisonnables. Des objectifs plus réalistes contribueraient à améliorer l'efficacité des missions des Nations Unies, à réduire les souffrances humaines, à prévenir les conflits violents au-delà des frontières nationales et à promouvoir le règlement des conflits. Un autre facteur est l'évolution des situations avec le temps, qui exige un suivi constant tout au long du cycle du maintien de la paix afin que les politiques puissent être modifiées, les stratégies adaptées et les sorties planifiées.

En outre, la réussite des opérations des missions de maintien de la paix peut être mesurée en fonction de la performance du mandat, ainsi que de la mesure dans laquelle elles aident à régler et contrôler les conflits et permettent de limiter le nombre de victimes. Les résultats peuvent également être évalués au niveau stratégique en termes de stabilité politique plutôt que de mise en œuvre de mesures purement opérationnelles et tactiques. L'évaluation de la performance doit également comporter l'utilisation de la technologie pour améliorer la mise en œuvre des mandats, notamment concernant la protection des civils, l'interopérabilité en tant que condition préalable à l'efficacité des opérations, le partage de l'information, l'appui médical, la sécurité des camps et des installations et les plateformes mobiles de communication et d'information. Nous devons aussi définir des normes basées sur les effets et axées sur la performance si nous voulons établir des bilans mesurables et inspirés par les indicateurs. Les enquêtes sur toutes sortes de fautes professionnelles doivent être transparentes et accessibles à tous. Le Système de préparation des moyens de maintien de la paix, qui est un outil précieux doté d'une base de données unique répertoriant les capacités et les déficiences des États Membres en matière de maintien de la paix, représente un potentiel qui doit être pleinement utilisé.

Plusieurs acteurs participent aux opérations de paix. Chaque acteur a des objectifs différents ou assigne un rang de priorité différent à des objectifs communs, et c'est pourquoi il importe que ces deux trajectoires soient convergentes. Les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police affrontent aussi la difficulté de trouver le moyen d'établir un équilibre entre la sécurité du personnel des Nations Unies et la protection des civils.

Renforcer la responsabilisation des soldats de la paix des Nations Unies est un problème permanent. Si la plupart d'entre eux se comportent de manière héroïque, certains d'entre eux sur le terrain ne disposent pas du matériel nécessaire, réalisent de mauvaises performances ou ont une mauvaise conduite flagrante, en particulier en ce qui concerne les atteintes et l'exploitation sexuelles. Ces déficiences exigent que l'Organisation mette en place des mesures de responsabilisation très strictes afin d'éliminer l'impunité. Pour améliorer l'efficacité des soldats de la paix, le système des Nations Unies dans son ensemble doit être responsable.

L'ONU doit également renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales en

mettant en place une stratégie globale de prévention et de règlement des conflits, et en investissant dans le développement, comme nous l'avons mentionné dans le contexte de notre stratégie en trois volets. Nous appuyons pleinement la création de partenariats globaux avec l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation des États américains, l'Organisation de la coopération islamique, la Ligue des États arabes, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation du Traité de sécurité collective et d'autres structures et groupes de pays en vue de régler les conflits régionaux et internes et d'améliorer la performance des opérations de maintien de la paix.

Nous sommes certains que la participation et l'engagement actifs de nouveaux pays dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies, notamment par le biais de déploiements conjoints, pourraient apporter un souffle nouveau aux opérations de paix et renforcer leur efficacité. Le Kazakhstan est déterminé à augmenter sa contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en déployant conjointement son unité avec celle de l'Inde au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et en déployant davantage d'officiers au sein des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes également en train de chercher à obtenir l'homologation par l'ONU des cours proposés par notre centre de formation au maintien de la paix, KAZCENT, qui a été reconnu pour atteindre les plus hautes normes internationales. D'autre part, les contributions en personnel de nouveaux pays aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies renforcent la crédibilité et l'efficacité des missions des Nations Unies et promeuvent la coopération et la responsabilité collective des pays, des organisations régionales et de la communauté mondiale dans son ensemble.

Enfin, le Kazakhstan se tient prêt à travailler au renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix au moyen d'un effort multilatéral concerté.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous tenons tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et M^{me} Blakemore, de leurs importants exposés.

En dépit du fait que la Charte des Nations Unies ne mentionne les opérations de maintien de la paix dans aucun de ses articles, celles-ci sont actuellement l'entreprise la plus coûteuse et la plus importante de l'Organisation, ainsi que le principal outil dont dispose

le Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Je vais aborder trois aspects de cette question – premièrement, les voies d’une réforme; deuxièmement, les bénéfices et la responsabilisation; et troisièmement, le moyen de résoudre les problèmes.

Premièrement, en ce qui concerne les voies d’une réforme, les solutions politiques et la responsabilité du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales sont prioritaires lorsque nous abordons la question des opérations de maintien de la paix. Au moment d’appliquer ou d’évaluer des réformes, nous devons toujours garder à l’esprit la nécessité de respecter la souveraineté des États ainsi que les trois principes du maintien de la paix – le consentement des États concernés, l’impartialité, et le non-recours à la force sauf en situation de légitime défense ou de défense du mandat.

Les réformes commencent par la définition de mandats clairs et sérieux conçus pour appuyer un processus politique existant. Il faut ensuite définir des tâches spécifiques et mesurables et ensuite procéder à une évaluation des efforts collectifs du Secrétariat, du Conseil de sécurité et des pays fournisseurs de contingents afin de déterminer les lacunes et les réussites. La résolution 2378 (2017) est un important point de référence pour orienter les délibérations du Conseil de sécurité. Dans ses résolutions ou par le biais de ses organes subsidiaires, le Conseil traite actuellement de réforme à différents niveaux, y compris les initiatives du Secrétaire général, que nous appuyons. Notre débat vise notre objectif commun suprême : instaurer une paix durable en pourvoyant des facteurs de succès dans le domaine du maintien de la paix, comme déployer du personnel formé aux niveaux opérationnel, théorique et linguistique; garantir la disponibilité du matériel nécessaire; définir des politiques claires; et procéder à des examens détaillés.

À cet égard, je réaffirme que nous sommes prêts à coopérer avec les États-Unis et d’autres États membres du Conseil de sécurité en vue d’adopter dans les prochains jours un projet de résolution pour appuyer divers aspects de la réforme et mettre en place, sur la base des accords précédentes, des opérations de maintien de la paix susceptibles de contribuer, à terme, au développement du maintien de la paix, aussi bien au niveau du Siège que sur le terrain, avant de passer à des niveaux supérieurs.

Deuxièmement, en ce qui concerne les récompenses et l’établissement des responsabilités, nous

discutons depuis longtemps de la question de la responsabilisation en cas d’échec, et nous sommes même parfois en désaccord à ce sujet. Nous devons également prendre en considération les nombreux accomplissements des opérations de maintien de la paix. Au cours des 70 dernières années, les opérations de maintien de la paix ont connu une multitude d’exemples de réussite, dans lesquels elles ont exécuté leur mandat dans le respect des exigences, avec un nombre minimum de victimes et de pertes humaines et financières. La Mission d’observation des Nations Unies pour l’Iraq et le Koweït, en activité de 1991 à 2003, n’est qu’un exemple parmi tant d’autres de ces succès.

Les efforts déployés par le Secrétariat ce mois-ci, sous la direction du Secrétaire général, méritent d’être appuyés et salués, notamment la Déclaration d’engagements communs et le plan d’action du Secrétariat concernant le rapport sur l’amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies, établi par le général de corps d’armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz, sous le titre *Improving Security of United Nations Peacekeepers*, outre les précédents rapports et plans. À cet égard, le Secrétariat s’efforce notamment d’élaborer des politiques établissant les valeurs de responsabilité, de discipline et d’excellence, tout en respectant la souveraineté des États dans le traitement des situations impliquant leur personnel en uniforme.

Il y a six mois, le Secrétaire général a recensé les éléments d’une initiative concernant le maintien de la paix, au cœur desquels se trouve la performance. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec le Secrétariat à la définition d’un plan éclairé et intégré pour les opérations de maintien de la paix et leurs examens.

Cela m’amène à mon troisième point, qui concerne la lutte contre les phénomènes négatifs, notamment l’exploitation et les atteintes sexuelles. Les éliminer requiert de notre part des efforts concertés. À cet égard, nous nous devons d’appuyer la politique de tolérance zéro du Secrétaire général. Nous apprécions également la réaction rapide et ferme des pays fournisseurs de contingents face aux cas d’infraction à la discipline.

Quant à la protection des civils, qui est au cœur du mandat de la majorité des contingents de maintien de la paix, elle n’est instaurée qu’une fois que les civils se sentent à l’abri de toutes les menaces, d’où qu’elles viennent. Ces menaces contre les civils constituent la limite à ne pas franchir et elles sont totalement inacceptables, que ce soit au niveau de la mission, de l’ensemble du système des Nations Unies ou des États Membres.

Pour terminer, nous tenons à rendre hommage aux soldats de la paix qui, depuis plus de 70 ans, se sacrifient pour protéger la vie des civils. Nous saluons la contribution des États Membres au maintien de la paix, que ce soit en fournissant des contingents, du matériel et des équipements, en assurant des formations, ou en partageant leurs savoir-faire, autant d'éléments nécessaires à la réussite des opérations de maintien de la paix.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons vivement de ce débat annuel sur le maintien de la paix et sur l'application de la résolution 2378 (2017), qui s'inscrit dans le cadre de nos efforts collectifs pour renforcer le maintien de la paix et passer des paroles aux actes afin de faire en sorte que les opérations de paix soient adaptées au XXI^e siècle. Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé et M^{me} Sarah Blakemore de nous avoir présenté ses éclairages très précieux et le travail important qu'elle-même et son organisation accomplissent.

Puisque l'occasion s'y prête, je tiens à rendre hommage aux milliers de soldats de la paix, femmes et hommes, qui, chaque jour, font un travail extrêmement important et courageux pour appliquer les décisions du Conseil de sécurité, et ce, souvent dans des circonstances complexes et dangereuses.

La Suède s'associe à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par l'observateur de l'Union européenne.

Nous appuyons avec force le programme de réforme du Secrétaire général, qui met la prévention et la pérennisation de la paix au cœur de nos efforts. Nous apportons également un fort appui à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, qui vise à renforcer les partenariats mondiaux. Son approche holistique, dont la performance, la consolidation de la paix, les partenariats, les populations et la politique forment le socle, rendra l'action de l'ONU plus efficace et efficiente sur le terrain, mais cela exige que l'ONU dans son ensemble soit capable de se mobiliser avec souplesse et efficacité tout au long du cycle du conflit, de la prévention à la transition. Le maintien de la paix est l'un des instruments les plus efficaces dont nous disposons à cet égard, et c'est un moyen crucial de protéger les civils et de créer les conditions propices à la réussite des processus politiques. De tous les outils dont nous disposons, c'est aussi celui qui coûte le plus cher et qui est le plus exposé aux risques, et il ne sera véritablement efficace que si tous les autres maillons du système sont en place. Aujourd'hui, je me concentrerai

sur trois aspects qui nous semblent revêtir une importance particulière pour nos délibérations sur le maintien de la paix et la performance, à savoir l'appréciation de la situation, un leadership fort et la responsabilisation de nos soldats de la paix.

Premièrement, pour que le Conseil puisse participer efficacement à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, il est impératif qu'il ait accès en temps opportun à des informations et à des analyses franches. C'est également indispensable pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix aussi bien que des civils. Nous nous félicitons donc des efforts déployés par le Secrétaire général pour rationaliser et coordonner l'information et l'appréciation de la situation au sein du Secrétariat, et nous préconisons la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de renseignements dans le contexte du maintien de la paix.

Deuxièmement, le programme de réforme du Secrétaire général prévoit de déléguer davantage de pouvoirs au terrain. Cela, conjugué au caractère multidimensionnel des opérations de paix, exige sur le terrain une équipe dirigeante bien préparée et qui agit dans la cohésion. De même, pour gérer les situations de crise, une définition claire des rôles et de la hiérarchie est nécessaire.

Troisièmement, l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du maintien de la paix est une responsabilité partagée entre les pays fournisseurs de contingents et de personnels de police, les États Membres, l'ONU et les pays hôtes. Elle exige également une approche élargie de la performance, qui englobe les personnels militaire, policier et civil. Nous nous félicitons de l'élaboration d'un cadre général intégré de mesure de la performance en matière de maintien de la paix. Des normes et directives harmonisées et intégrées sont cruciales sur le terrain. En outre, une coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales, en premier lieu l'Union africaine, est indispensable pour une efficacité accrue. Les unités en uniforme doivent recevoir une formation appropriée et disposer des compétences et du matériel nécessaires pour être en mesure de protéger les civils autant qu'eux-mêmes et de s'acquitter de leurs mandats. Nous devons demander des comptes aux pays fournisseurs de contingents et de personnels de police à cet égard, mais nous devons également assurer des formations préalables au déploiement, notamment en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire. La Suède, qui est un pays fournisseur, continuera d'assumer l'entière responsabilité de ses unités, afin

qu'elles soient dûment formées et équipées pour relever les défis auxquels elles sont confrontées dans leurs missions de maintien de la paix. Nous nous engageons aussi à continuer d'appuyer les autres pays fournisseurs de contingents et de personnels de police en leur dispensant des formations et en aidant au renforcement de leurs capacités.

L'expérience montre clairement que la participation des femmes aux missions de maintien de la paix améliore l'efficacité opérationnelle et les résultats de ces dernières. La participation et la mobilisation active des femmes dans les processus de paix et la consolidation de la paix sont également essentielles pour instaurer une paix durable. Nous devons tous redoubler d'efforts et tenir nos promesses d'inclure davantage de femmes dans ces processus et dans nos missions. Nous soulignons également l'importance de mettre pleinement en œuvre la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, la Politique de vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme et la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Il s'agit là de mesures importantes pour prévenir la violence et les abus dans le cadre du maintien de la paix et, à ce titre, elles contribuent à renforcer la légitimité des opérations des Nations Unies. Les cas d'abus, comme ceux qu'a évoqués Sarah Blakemore dans son témoignage ici aujourd'hui, sont inacceptables et doivent faire l'objet d'un suivi aussi bien pour les victimes que pour faire en sorte que les auteurs individuels répondent de ces actes.

Enfin, dans deux semaines, la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sera adoptée. Nous entendons entériner cette déclaration, et appelons les autres pays à faire de même. Nous sommes convaincus que l'efficacité du maintien de la paix peut être améliorée si nous respectons tous nos engagements communs et si nous appliquons la Déclaration.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat important aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Lacroix et M^{me} Blakemore de leurs exposés.

Il me semble que l'on a engrangé des progrès considérables et des résultats positifs importants concernant le programme du maintien de la paix ces 10 dernières années. Dans le même temps, le témoignage de Sarah Blakemore nous rappelle qu'il reste un long chemin à parcourir, mais je pense qu'il est normal

de commencer, comme mon collègue suédois, par féliciter les 100 000 membres du personnel militaire de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que les 14 000 membres du personnel civil, de leur engagement à assurer la paix et la sécurité internationales. Il s'agit pour la grande majorité d'hommes et de femmes courageux qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint, 138 soldats de la paix ont perdu la vie l'an dernier. Nous rendons hommage à leur sacrifice et nous remercions leurs familles, qui leur ont permis de faire ce travail très difficile.

C'est nous, le Conseil, qui décidons de leur déploiement. Nous devons tout mettre en œuvre pour renforcer la sûreté et la sécurité de tous les soldats de la paix et veiller à ce que les opérations de maintien de la paix soient aussi efficaces et efficientes que possible. Cela signifie que les missions de maintien de la paix doivent être très performantes. Nous devons maximiser l'impact des 7 milliards de dollars que nous consacrons chaque année aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Toutefois, je tiens également à préciser que les opérations de maintien de la paix doivent être multidimensionnelles. Je ne partage pas l'avis selon lequel les missions ne doivent pas tenir compte des droits de l'homme et des facteurs humanitaires. Il s'agit de facteurs de conflit; de causes profondes des conflits; il faut y remédier. Nous ne pouvons pas revenir en arrière, raison pour laquelle nous devons trouver des solutions sur le plan militaire, politique et du développement.

L'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général constitue une base pour améliorer l'efficacité des opérations par rapport aux sommes que nous dépensons. C'est avec fierté que nous avons souscrit à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et nous encourageons les autres États Membres à faire de même. Je voudrais appeler l'attention sur quatre domaines dans lesquels, à mon avis, nous devons concentrer nos efforts pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Premièrement, nous devons bien faire les choses dès le départ. Pour ce faire, nous devons planifier. Le Conseil a un rôle important à jouer pour améliorer la performance. Cela commence par les mandats que nous autorisons, qui doivent être réalistes, réalisables et élaborés sur la base d'avis francs du Secrétariat et d'un débat approfondi au sein du Conseil. En retour, le Secrétariat doit utiliser efficacement les ressources

que nous affectons au maintien de la paix et veiller à ce que les capacités soient adaptées aux besoins. Nous entendons souvent dire qu'il faut éliminer les cloisonnements au sein du système des Nations Unies. Je voudrais rappeler qu'au Darfour, il y a environ 27 entités des Nations Unies sur le terrain. Cela exige de coordonner, de planifier, et d'adopter une démarche fondée sur les avantages comparatifs et à l'échelle du système des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les opérations fonctionnent comme il faut. Ce matin, un certain nombre d'orateurs ont attiré l'attention sur l'importance capitale de la performance. Les soldats de la paix qui sont sur le terrain doivent être équipés, capables et prêts à s'acquitter des tâches que nous leur avons confiées. Cela signifie que nous devons renforcer la formation, avant le déploiement et une fois que les forces sont sur le terrain. Il faut opérationnaliser le mécanisme souple de coordination pour la formation dans les plus brefs délais. Ce mécanisme doit permettre de mieux assortir les pays qui sont en mesure de fournir une aide en matière de renforcement des capacités et du matériel et ceux qui ont besoin d'appui.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint, nous ne devons pas nous contenter de parler du rôle des femmes sans rien faire à cet égard. Nous devons en faire une priorité. Lors de la réunion des Ministres de la défense tenue à Londres, quelque 63 pays, dont beaucoup sont représentés dans cette salle, ont demandé que le nombre de femmes au sein des contingents militaires et du personnel de police soit multiplié par deux d'ici à 2020. J'espère que nous pourrions tous contribuer à la réalisation de cet objectif. En ce qui nous concerne, le Royaume-Uni a mis en place le Réseau des chefs d'état-major des armées concernant les femmes et la paix et la sécurité, et nous espérons que ce réseau va promouvoir les voies et moyens d'intégrer la problématique femmes-hommes dans la planification et les opérations militaires, et améliorer ainsi les effectifs.

Le troisième point concerne le retour d'information. Pour vérifier que nous savons ce qui fonctionne et continuer d'apporter des améliorations, il faut procéder à une évaluation solide et objective de la performance des missions. Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, les processus doivent être transparents et nous devons renforcer l'obligation de rendre des comptes. Nous avons collectivement de vastes connaissances sur lesquelles nous pouvons nous appuyer, et j'espère que le Secrétariat

fera des progrès rapides pour ce qui est de l'élaboration d'une politique globale de performance.

Quatrièmement, en cas de manquement, nous devons l'admettre. L'absence de transparence et d'une culture de responsabilisation peut donner lieu à des violations choquantes, comme M^{me} Blakemore l'a souligné aujourd'hui. Nous appuyons fermement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général et nous attendons avec intérêt sa mise en œuvre. Le Royaume-Uni a contribué environ 3 millions de dollars à l'appui des efforts du Secrétaire général, et nos contributions volontaires ont permis d'améliorer la coordination à l'échelle du système ainsi que d'effectuer des contrôles rigoureux et de dispenser une formation obligatoire avant le déploiement. Une bonne communication est également essentielle pour donner la priorité aux réparations en faveur des victimes.

Pour terminer, nous devons être certains que nos missions de maintien de la paix s'acquittent de leur mandat de protection des civils et qu'elles s'acquittent de leur devoir de protéger notre personnel. Par conséquent, nous devons nous acquitter de notre devoir de veiller à ce que ces missions reçoivent l'appui et les ressources nécessaires pour faire leur travail.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat. Nous remercions également M. Jean-Pierre Lacroix et M^{me} Sarah Blakemore des exposés importants qu'ils ont présentés.

Cette séance arrive à point nommé compte tenu du projet de résolution sur la performance des opérations de maintien de la paix que nous avons examiné et de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, que le Pérou appuie et dont nous espérons qu'elle sera adoptée à l'Assemblée générale.

En tant que pays fournisseur de contingents, nous voudrions souligner l'importance de la coordination et de la coopération entre les pays fournisseurs, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. Nous saluons les réformes entreprises par le Secrétaire général à cet égard et son initiative Action pour le maintien de la paix. Il importe de mettre en œuvre et d'évaluer avec plus de cohérence, d'efficacité et d'efficace les mandats du Conseil à l'appui des processus politiques et de la protection des civils, selon une approche inclusive et complémentaire sur le plan opérationnel. Nous voudrions rappeler qu'au titre de la résolution 2378 (2017), le Secrétariat doit

veiller à ce que les flux de données relatifs à l'exécution des opérations de maintien de la paix soient centralisés pour améliorer l'analyse et l'évaluation des opérations des missions sur la base de critères précis et bien définis.

À cet égard, nous estimons que l'appui à un processus politique donné doit se baser sur une stratégie globale, en coordination avec les acteurs concernés, notamment les acteurs régionaux. La performance d'une mission doit être évaluée en fonction des capacités effectives dont elle dispose pour s'acquitter de son mandat. Il faut, entre autres mesures, et en tant que de besoin, mettre en place des capacités opérationnelles de renseignement et élaborer des stratégies de sortie en vue de faire la transition à un processus de pérennisation de la paix, en coordination avec le Gouvernement et les autres acteurs nationaux concernés, comme la Commission de consolidation de la paix et l'équipe de pays des Nations Unies.

Par ailleurs, les opérations de maintien de la paix doivent être adéquatement formées pour pouvoir s'acquitter de leur responsabilité principale de protéger les civils et en particulier, les plus vulnérables. Pour ce faire, les Casques bleus doivent recevoir une formation élémentaire portant sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme, notamment en prenant en compte la problématique femmes-hommes pour prévenir et combattre la violence sexuelle. Le Pérou souscrit à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Nous avons signé le pacte volontaire proposé par le Secrétaire général et nous tenons à lui exprimer nos remerciements et notre appui pour son rôle de chef de file et son action dans ce domaine.

D'autre part, nous voudrions souligner que les échanges avec la population civile, qui sont indispensables, et la promotion d'approches préventives et inclusives exigent également de renforcer la participation des femmes aux opérations de paix et aux processus politiques. Nous avons renforcé la participation des femmes dans les six missions auxquelles nous participons, qui représentent environ 15 % de notre personnel déployé sur le terrain, et nous nous employons à accroître cette proportion.

Le Pérou est conscient de la nécessité d'établir des normes minimales en matière de performance pour les pays fournisseurs de contingents. À cette fin, les pays fournisseurs de contingents doivent avoir une connaissance approfondie et actualisée des attentes, des défis et des exigences de la mission concernée, ainsi

que des capacités opérationnelles et de la formation que cela exige.

Compte tenu de la complexité croissante des mandats, nous soulignons la nécessité de mieux planifier les missions et de concrétiser les annonces de contributions en termes de capacités spécialisées. Nous voudrions également souligner que l'évaluation des performances, au lieu d'avoir un caractère punitif, doit viser à remédier aux lacunes constatées durant la phase de formation et d'exécution du mandat. À cette fin, et conformément à la résolution 2378 (2017), nous soulignons qu'il importe de fournir avec rapidité et souplesse un appui aux missions en encourageant l'innovation en vue d'améliorer l'exécution et les résultats, le but étant d'accroître l'efficacité générale des opérations de maintien de la paix. De ce point de vue, nous estimons nécessaire de repenser le format d'interaction actuel entre le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents, en vue de générer un dialogue plus dynamique et profond sur les procédures opérationnelles, les objectifs et les indicateurs d'exécution.

Pour terminer, nous réaffirmons notre attachement aux opérations de maintien de la paix, qui, pour reprendre les mots du Secrétaire général, représentent un investissement minimum face aux dépenses militaires globales et ont le potentiel de multiplier la croissance et la prospérité dans les pays qui les accueillent.

M. Delattre (France) : Je souhaite tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, pour la convocation de ce débat important et remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, pour sa présentation très éclairante, ainsi que M^{me} Blakemore pour son témoignage important.

La réforme du maintien de la paix est un enjeu central pour l'avenir de l'ONU. Les Casques bleus sont la face la plus visible de l'Organisation. Chaque jour, dans des conditions difficiles, ils contribuent à sauvegarder des cessez-le-feu, à protéger les populations civiles contre les exactions, à maintenir une paix fragile, qui, sans leur présence, serait rapidement rompue. Nous devons donc non seulement leur rendre hommage, mais nous devons, à ces soldats de la paix, de tout faire pour les mettre en mesure de remplir efficacement leur mission au service de la paix.

Beaucoup a déjà été fait au cours des dernières années, mais nous devons aller plus loin. C'est pourquoi la France appuie sans réserve la réforme que le Secrétaire

général a engagée pour réformer le pilier paix et sécurité des Nations Unies. De leur côté, plus de 50 États, dont la France, bien sûr, ont déjà souscrit à l'initiative « Action pour le maintien de la paix », que nous adopterons au sommet du 25 septembre. C'est un succès important pour le Secrétaire général, pour l'ONU et pour nous tous. Parmi les éléments de cette réforme, la question de la performance des opérations de maintien de la paix est essentielle à la crédibilité de l'action des forces de maintien de la paix. Le rapport Cruz – *Improving Security of United Nations Peacekeepers* –, commandé par le Secrétaire général, a proposé de nombreuses améliorations que le Secrétariat a commencé à mettre en œuvre avec vigueur. C'est une bonne chose, et la France encourage donc le Secrétariat à poursuivre dans cette voie.

Pour contribuer à l'amélioration de la performance de ces opérations, trois composantes clefs sont à souligner.

Tout d'abord, la formation, en amont comme au cours des missions. Il s'agit bien entendu de formations opérationnelles militaires de base, mais également de formations linguistiques. La France s'est mobilisée, les membres le savent, sur ces deux fronts. Les Casques bleus déployés sur le terrain doivent pouvoir bénéficier de formations garantissant un niveau de performance maximal, notamment en cas d'évolution du mandat. Pour ce faire, la coopération triangulaire compte de nombreux atouts et bénéfices tant pour les pays contributeurs que pour les pays tiers. La France joue un rôle moteur dans ce type de coopération en soutenant la formation de près de 30 000 soldats francophones africains chaque année, et entend poursuivre ses efforts dans cette voie.

Le deuxième axe, c'est la nécessaire amélioration de la constitution des forces : la meilleure mobilisation des forces armées et de police, l'accroissement de leurs capacités de projection et de leur mobilité et l'augmentation de la proportion de femmes au sein des contingents sont des éléments essentiels de la performance du maintien de la paix. Du travail reste à faire sur ce plan, et nous sommes confiants que l'initiative « Action pour le maintien de la paix » permettra des avancées importantes dans ce domaine.

Troisièmement, il est essentiel qu'une véritable évaluation de la performance soit mise en place et que les cas de sous-performance soient traités. Un échange franc et ouvert doit pouvoir se tenir entre le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en cas de sous-performance avérée afin de mieux identifier les différents écueils ayant conduit à

ces situations et y remédier, quitte, en cas d'échec, et a fortiori, d'exactions, à envisager un rapatriement des troupes concernées. Il en va de l'efficacité des missions, de la sécurité des autres contingents et de la bonne mise en œuvre des mandats, en particulier quand il s'agit de protection des civils. Dans la même logique, il est important que la qualité du travail des contingents les plus performants soit reconnue à sa juste valeur.

Mais la performance du maintien de la paix ne se limite pas aux volets militaire et policier des opérations concernées. La performance des éléments civils et la qualité de l'organisation des missions doivent également être évaluées. Certaines défaillances de structure peuvent avoir des conséquences très concrètes. Pour n'en prendre qu'un exemple, la France est ainsi très préoccupée par l'absence d'avancée réelle s'agissant de la cohérence et de la réactivité de la chaîne de commandement dont la déficience peut conduire à mettre en danger la vie des Casques bleus sur le terrain.

Enfin, cela suppose une tolérance zéro à l'égard des Casques bleus et personnels civils se rendant coupables d'agressions sexuelles. On ne soulignera jamais assez l'importance cruciale de l'exemplarité et de la responsabilité des Casques bleus et personnels civils du maintien de la paix, alors que les agissements que je viens de mentionner portent atteinte à la crédibilité de notre action et à la confiance des populations civiles envers les Nations Unies.

Notre objectif est bien d'établir une vraie culture de la performance adossée à des mécanismes clairs de responsabilité et d'incitation. C'est la meilleure réponse que nous pouvons apporter, ensemble, aux professionnels du « UN bashing » qui trouveront toujours la France en travers de leur chemin. Mais la performance ne peut être jugée hors contexte. Les Casques bleus qui interviennent et les membres civils des missions le font dans le cadre particulier du mandat qui leur est confié. Je souhaiterais profiter de ce débat pour rappeler l'impérieuse nécessité pour ces opérations de bénéficier d'un mandat clair, séquencé et priorisé, au service d'objectifs politiques bien définis et transparents. Cet impératif doit guider notre action quotidienne. La France s'y attelle sur l'ensemble des mandats dont elle a la responsabilité en tant que plume.

Enfin, il est primordial de s'assurer que ces opérations disposent des ressources nécessaires. En effet, sans financements en adéquation avec les mandats, c'est toute la conduite des missions qui est fragilisée, et ce faisant, la sécurité du personnel onusien. C'est un

point essentiel qui relève, là aussi, de notre responsabilité collective.

Je ne saurais conclure sans rappeler l'importance de la bonne coordination et coopération des opérations de maintien de la paix avec les différents acteurs locaux et régionaux présents sur le terrain. Je partage pleinement, à cet égard, les vues exprimées par mon collègue et ami ivoirien, au nom des trois pays africains du Conseil. Les organisations régionales jouent un rôle croissant dans la promotion de la paix et de la sécurité; c'est le cas de l'Union européenne, mais aussi, et au premier chef, de l'Union africaine et des organisations sous-régionales du continent. Leurs opérations apportent une valeur ajoutée irremplaçable, en pleine complémentarité avec les opérations conduites sous l'égide des Nations Unies. C'est dire combien le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est une priorité centrale de notre action, et c'est dire combien il est essentiel de mettre en place, aussi rapidement que possible, un soutien des Nations Unies aux opérations africaines de paix. Telle est bien l'une des priorités stratégiques de la France.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence américaine d'avoir organisé le présent débat en amont de la prochaine réunion de haut niveau sur l'action pour le maintien de la paix. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et M^{me} Sarah Blakemore de leurs remarques et de leurs contributions fort utiles au débat d'aujourd'hui.

La Pologne estime qu'il faut envisager la question des résultats des opérations de maintien de la paix d'un point de vue global, en tant qu'effort collectif bien intégré dans le contexte plus large de l'engagement de tout le système des Nations Unies à améliorer les opérations de maintien de la paix et en tant qu'ambition de l'ensemble de la communauté internationale, au lieu de se concentrer uniquement sur des incidents isolés liés à des actions de forces de maintien de la paix inefficaces. Nous devons nous adresser à toutes les parties prenantes, y compris aux membres du Conseil de sécurité, et nous demander comment nos déclarations et nos propos se traduisent en actes concrets.

Je voudrais mettre l'accent sur trois points.

Je commencerai par l'un des éléments essentiels à l'instauration d'une culture de résultats efficace et efficiente au sein de l'Organisation : le partage de l'information. Nous considérons que l'information et l'analyse

basée sur les données constituent le principe fondateur et le point de départ de l'amélioration des opérations de maintien de la paix, car elles contribuent aux efforts que déploient toutes les parties prenantes pour renforcer l'efficacité et l'efficience des missions.

Une meilleure appréciation de la situation permet d'optimiser la planification et d'identifier des critères clairs et bien compris. Des plans réalistes peuvent ensuite guider avec précision les pays fournisseurs de contingents dans le cadre de leur formation préalable au déploiement. C'est cette réaction en chaîne qui permet la mise en œuvre efficace d'un mandat, et elle est indispensable à l'objectif ultime des missions, qui est de protéger les civils et le personnel des Nations Unies.

La Pologne est également fermement convaincue de l'importance d'une formation sur mesure avant le déploiement et de la fourniture d'un équipement adéquat à nos contingents. Ces préparatifs spécifiques à une mission ne sont possibles que lorsque les pays contributeurs de contingents disposent d'une vue d'ensemble complète de la situation opérationnelle, politique, géographique et sécuritaire. C'est pourquoi nous voudrions souligner l'importance et la nécessité de mettre en place des capacités de renseignement en matière de maintien de la paix, qui font partie intégrante de la culture de l'information, aussi bien sur le terrain qu'au Siège de l'ONU.

Le deuxième point que je voudrais évoquer aujourd'hui est la communication. Il convient de souligner le rôle du Secrétariat, du Conseil de sécurité et des pays fournisseurs de contingents dans ce processus. À cet égard, la Pologne salue l'esprit d'ouverture et de transparence qui a caractérisé les consultations sur l'initiative « Action pour le maintien de la paix ». Cette approche devrait être adoptée en tant que procédure normale dans les débats sur des questions aussi vitales que le maintien de la paix.

Par ailleurs, nous ne devons pas négliger le pouvoir de la communication dès lors qu'il s'agit d'exercer des pressions politiques sur les principales parties prenantes ni la nécessité d'inclure les pays hôtes, parce qu'ils jouent un rôle central dans le processus politique national en se l'appropriant.

Si nous sommes tous d'accord pour reconnaître la primauté de la politique dans le règlement des conflits ainsi que le rôle moteur des États hôtes dans les processus politiques et la protection de leurs propres citoyens, le processus pose un défi : que faire lorsque

les progrès et la coopération de l'État hôte sont insatisfaisants et comment la communauté internationale doit-elle combler ces lacunes quand elles se manifestent? Je pense que la meilleure réponse est que le Conseil de sécurité parle d'une seule voix, puis prenne une action collective et orchestrée.

Mon troisième point porte sur les mesures qui doivent être prises pour assurer la participation effective des femmes aux opérations de maintien de la paix.

Une éducation de base doit être dispensée de manière à créer et à développer des capacités adéquates chez les femmes et les filles, ce qui est essentiel pour qu'elles puissent être recrutées à des postes de direction. En outre, étant donné que la force militaire des Nations Unies dépend des contributions des États Membres, il est essentiel de se concentrer sur les défis auxquels les femmes sont confrontées dans le cadre des processus de recrutement militaire de chaque État.

Les femmes, qui sont les principales victimes de l'exploitation et des atteintes sexuelles, doivent jouer un rôle actif dans le système de surveillance de ce type d'exploitation et d'atteintes. Elles doivent notamment avoir directement accès et participer pleinement à la décision sur la sévérité de la peine qu'encourt l'auteur. La Pologne appuie fermement la création d'unités de surveillance de l'exploitation et des atteintes sexuelles, dont les postes ou rangs les plus élevés doivent être réservés aux femmes, car elles sont les mieux à même de proposer des solutions. Le rapport spécial sur la protection des enfants établi par Keeping Children Safe met en relief les initiatives en cours, telles que le programme de formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles destiné au personnel déployé en mission. Il est fortement recommandé que ces mesures soient mises en œuvre afin de réduire plus encore le nombre de plaintes connexes.

Pour terminer, je voudrais mettre l'accent sur le contexte plus large du maintien de la paix dans lequel s'inscrit la réforme du pilier de la sécurité menée par le Secrétaire général. Le processus de réforme doit créer un environnement favorable tant au Secrétariat que dans les missions. Les efforts visant à améliorer l'efficacité du pilier réformé de la sécurité doivent tenir compte de l'interdépendance de tous les éléments et de tous les acteurs participant au maintien de la paix des Nations Unies.

Je tiens à souligner le ferme appui de la Pologne à l'initiative du Secrétaire général « Action pour le maintien de la paix ». La Pologne a été l'un des tout

premiers pays à souscrire à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier chaleureusement, Madame la Présidente, d'avoir inscrit à notre ordre du jour la question fondamentale de l'amélioration des résultats des soldats de la paix. C'est l'une des trois priorités du Royaume des Pays-Bas durant notre mandat au Conseil. Je remercie également M. Lacroix et M^{me} Blakemore de leurs exposés. Je voudrais ajouter que j'ai été profondément impressionné par le témoignage de M^{me} Blakemore sur les atteintes criminelles infligées à des enfants par des soldats de la paix. C'est tout simplement inacceptable, et je pense qu'elle a renforcé notre détermination commune à mettre fin à ces crimes.

Pour citer le Secrétaire général,

« Dans sa meilleure forme, le maintien de la paix des Nations Unies est une remarquable entreprise de multilatéralisme et de solidarité internationale. » (S/PV.8231, p.2)

Toutefois, le maintien de la paix a ses chapitres sombres, et nous, aux Pays-Bas, ne le savons que trop bien de par notre propre histoire. Aujourd'hui, le maintien de la paix des Nations Unies se heurte à de graves difficultés. Aussi voudrais-je tout d'abord rendre hommage aux Casques bleus courageux, femmes et hommes, qui ont donné leur vie pour un monde plus sûr.

Nous avons été honorés que le Secrétaire général ait lancé son initiative « Action pour le maintien de la paix » au cours de la présidence néerlandaise du Conseil, en mars, en présence de notre Premier Ministre, Mark Rutte, et du Ministre de la défense de la Côte d'Ivoire, au nom du Président Ouattara (voir S/PV.8218). Nous avons été heureux de contribuer à l'élaboration, de concert avec d'autres membres du Conseil, de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », et nous saluons le rôle de chef de file joué par la Côte d'Ivoire en sa qualité de Président du Groupe de travail du Conseil sur les opérations de maintien de la paix, ainsi que la coopération qui a mené à l'adoption de la déclaration du Président, le 14 mai (S/PRST/2018/10).

Nous attendons avec intérêt la réunion de haut niveau sur les opérations de maintien de la paix, qui se tiendra dans deux semaines, et sommes encouragés de voir que tant de pays ont réaffirmé leur engagement en

faveur de la grande entreprise du maintien de la paix dans un laps de temps aussi court. Nous encourageons les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer la Déclaration. Je vois d'ailleurs les représentants de certains de ces pays ici aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous allons nous concentrer sur les résultats, qui constituent un élément fondamental de la réforme du maintien de la paix des Nations Unies. Dans cette optique, je voudrais me concentrer sur trois questions : premièrement, les femmes dans le maintien de la paix; deuxièmement, les résultats et la responsabilité; et troisièmement, la formation et la constitution de forces efficaces. Je m'associe bien évidemment à la déclaration qui sera prononcée aujourd'hui par l'observateur de l'Union européenne.

Premièrement, il est essentiel d'augmenter le nombre de femmes en uniforme dans les opérations de paix. Je salue l'engagement personnel de M. Lacroix, qu'il vient d'exprimer, sur cette question. Comme le Comité spécial des opérations de maintien de la paix l'a indiqué dans son rapport de 2017, la participation effective des femmes à tous les niveaux et dans tous les piliers d'une mission est essentielle à l'efficacité opérationnelle, au succès et à la durabilité des processus de paix et des efforts de consolidation de la paix. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt que le Secrétariat poursuive l'élaboration d'une stratégie de constitution des contingents et des forces de police qui tienne compte des sexospécificités. Nous nous félicitons de la création d'équipes de liaison féminines et des efforts visant à institutionnaliser ces équipes dans les déploiements effectués par les pays fournisseurs de contingents. Nous appuyons également les initiatives des États Membres et de l'ONU, telles que l'Initiative Elsie et le cours destiné aux femmes officiers militaires d'ONU- Femmes. Nous essayons d'apporter notre contribution. En collaboration avec l'Espagne, nous organisons un cours annuel pour les femmes soldats de la paix.

Deuxièmement, en ce qui concerne la performance et la responsabilité, nous avons besoin d'un dispositif de gestion de la performance complet et intégré aux normes bien définies qui constituerait une base importante pour fournir des orientations et améliorer la responsabilité. Il en va de même pour la rigueur du contrôle des antécédents et la transparence des normes d'évaluation. L'application d'une politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles exige notre attention constante. Une partie de la boussole morale des soldats de la paix devrait être

une règle très simple - il n'existe pas de relation égale et consensuelle entre les soldats de la paix et les résidents des communautés locales. Cela n'existe tout simplement pas. À notre avis, le Secrétariat et les missions peuvent encore améliorer l'analyse et la prise de décisions fondées sur les données et le renseignement. Il est évident qu'il est essentiel pour les missions et pour la sécurité des soldats de la paix d'être au courant du contexte et des conditions de sécurité, en temps réel, dans leur zone d'opérations. Dans des environnements asymétriques, le renseignement en matière de maintien de la paix est encore plus crucial. C'est pourquoi nous appuyons fermement l'élaboration de ce concept.

Il faut récompenser ceux qui font preuve d'excellence dans la façon dont ils s'acquittent de leurs fonctions et de leur leadership. Nous devons continuer à tirer des enseignements des expériences positives et négatives. Nous nous félicitons de l'utilisation d'examens stratégiques indépendants à cet égard. Nous demandons au Secrétariat de continuer à améliorer les mesures visant à informer le Conseil de la planification et des résultats de ces examens. Nous nous félicitons de votre initiative, Madame la Présidente, de présenter un projet de résolution sur le maintien de la paix et nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec vous et avec votre équipe pour en assurer l'impact maximum.

Troisièmement, sur la question de la formation et de la constitution des forces, le rapport du général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz, intitulé « *Improving Security of United Nations Peacekeepers* », (Améliorer la sécurité des soldats de la paix) affirme que les dirigeants des missions des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents doivent changer leur façon de penser. Ils doivent être prêts à prendre des risques et à s'adapter aux nouvelles réalités auxquelles les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont confrontées. Nous sommes tout à fait d'accord. Il est essentiel que les missions disposent d'un personnel bien formé et équipé. Les missions doivent avoir les capacités nécessaires pour s'acquitter des tâches qui leur sont confiées par le Conseil. L'ONU doit continuer d'affiner et de développer la formation afin que les soldats de la paix puissent s'acquitter de leurs tâches avec confiance et détermination. La formation devrait comprendre des modules spéciaux sur le leadership. L'ONU et ses États Membres devraient faire davantage pour mieux coordonner la formation et répondre aux besoins de formation spécifiques. Il existe d'autres moyens de renforcer l'impact des opérations de maintien de la paix, tels que la constitution de forces novatrices, les annonces de

contributions judicieuses et le recours à des systèmes de rotation annuelle. Nous nous félicitons des initiatives prises par les États Membres et le Secrétariat pour recenser les bonnes pratiques et améliorer encore la constitution des forces.

Le Conseil a une responsabilité spécifique. Nous devons trouver des solutions plus adaptées aux défis auxquels sont confrontés les hommes et les femmes qui risquent leur vie en participant à des missions de maintien de la paix pour protéger la vie d'autres personnes. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter d'envoyer des Casques bleus dans des missions impossibles. Comme l'a déclaré le général de corps d'armée Santos Cruz, « nous devons changer notre façon de faire ». Il s'agit là d'un défi majeur que nous devons tous relever afin d'assurer la sûreté et la sécurité des civils dans les zones où les Casques bleus sont actifs. Nous le devons aux civils concernés, aux Casques bleus et aux hommes et aux femmes courageux qui ont donné leur vie sous le commandement des Nations Unies pour un monde plus sûr.

M^{me} Córdova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie se félicite du rapport présenté par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix. Je voudrais également remercier tout particulièrement M^{me} Sarah Blakemore pour sa déclaration, qui a fait entendre dans cette salle les voix des victimes d'atteintes et d'exploitation sexuelles, témoignages qui jettent une ombre sur les opérations de maintien de la paix, l'un des instruments les plus pertinents dont dispose l'Organisation dans sa quête de stabilité, de paix et de sécurité.

Les actions regrettables de certaines personnes ne doivent pas nous empêcher de souligner le rôle fondamental joué par les militaires, les policiers, les observateurs et le personnel civil qui composent les différentes missions. Ce sont eux qui, sur le terrain, risquent leur vie au quotidien pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil.

Les menaces persistantes que les groupes terroristes et la criminalité transnationale font peser sur la paix et la sécurité internationales ont mis en lumière la nécessité impérieuse de procéder à des réformes structurelles en profondeur afin que les opérations de maintien de la paix puissent s'adapter de manière plus efficace et plus efficiente à leurs environnements respectifs afin de contrer de telles menaces. Dans ce cadre, nous estimons qu'il convient de nous interroger sur

l'efficacité de chaque opération de maintien de la paix. Chaque mission doit bénéficier du soutien politique du ou des pays dans lesquels elle est déployée. Nous réaffirmons qu'il est impossible de penser parvenir à un résultat favorable ou positif et d'espérer que les missions pourront s'acquitter de leur mandat si elles n'ont pas le plein consentement du Gouvernement de l'État hôte. D'autre part, pour que les missions jouissent d'une légitimité, il est essentiel qu'elles servent les objectifs pour lesquels elles ont été conçues et respectent les principes des opérations de maintien de la paix. En ce sens, elles doivent être impartiales et ne servir qu'à la consolidation d'une paix durable; à aucun moment, elles ne doivent être considérées ou utilisées comme une force d'intervention. Dans tous les cas, les opérations de maintien de la paix doivent respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de chacun des pays où elles sont déployées. Il faut aussi que les missions aient toujours un mandat clair, mesurable et réalisable. À cette fin, les instruments de suivi et d'évaluation à notre disposition devraient être utilisés pour vérifier la réalisation des objectifs fixés dans chacun des mandats. Les missions qui, pour une raison ou une autre, ne le feraient pas doivent être évaluées et leur mandat reconfiguré. Il n'est plus possible d'avoir des missions qui s'étendent sur plusieurs décennies.

D'autre part, nous considérons la performance des membres des missions comme l'un des éléments fondamentaux du succès des missions. Comme on le sait, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a prié le Secrétaire général d'élaborer un dispositif de gestion de la performance complet et intégré, qui devra inclure une méthode de mesure et de suivi des performances des opérations de maintien de la paix. En retour, il permettra d'améliorer la planification et l'évaluation de toutes les missions, en mettant l'accent sur la responsabilisation, mais aussi en encourageant les bons résultats et en récompensant les prestations exceptionnelles. À cet égard, il convient de tenir compte de l'aspect multidimensionnel de la performance, qui se développe dans l'interaction du personnel militaire, policier et civil.

D'autre part, la mise à disposition efficace et adéquate des ressources économiques, humaines et matérielles nécessaires aux missions exige une analyse technique, logistique et, surtout, réaliste. Dans ce cadre, nous soulignons qu'il est prioritaire d'améliorer l'agilité institutionnelle pour le déploiement des troupes. Il faut également se conformer aux normes internationales établies par l'Organisation et choisir les personnes les

mieux formées et les plus spécialisées pour faire face aux situations asymétriques et à haut risque auxquelles sont confrontés tous les membres des missions sans exception. Nous insistons pour dire encore une fois que la fourniture aux contingents des équipements et de la formation nécessaires ne relève pas seulement de la responsabilité des pays fournisseurs, mais aussi de l'Organisation en général.

Nous estimons en outre que la coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux doit continuer d'être institutionnalisée en vue de renforcer un échange d'informations propice à la tenue de consultations, à une meilleure coordination des services d'alerte rapide, à une analyse des conflits et des stratégies communes, ainsi que des interventions conjointes qui tiennent compte des besoins de chaque région en fonction des avantages comparatifs.

Enfin, et ce n'est certainement pas le moins important, nous ne pouvons pas, à notre avis, prétendre atteindre certains objectifs en opérant des coupes budgétaires sans tenir compte de la réalité sur le terrain et sans consultations avec le pays hôte et les pays fournisseurs de contingents, d'autant plus que les mandats de la plupart des missions incluent la protection des civils et que, dans la plupart des cas, les pays en mesure d'apporter une plus grande contribution ont une dette historique envers les pays où sont déployées ces missions.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat, et je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé. J'ai aussi écouté attentivement la déclaration faite par M^{me} Sarah Blakemore,

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un moyen efficace de désamorcer et de calmer les conflits régionaux et de préserver la sécurité collective, et elles ont fait d'importantes contributions au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, le contexte dans lequel les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées et les tâches dont elles doivent s'acquitter sont de plus en plus complexes. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent continuer de s'améliorer en réponse à l'évolution du contexte du maintien de la paix.

En septembre 2017, le Conseil a adopté la résolution 2378 (2017), qui prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport annuel détaillé sur les progrès réalisés dans la réforme des opérations de maintien de la

paix des Nations Unies. La Chine félicite le Secrétariat des mesures qu'il a prises pour mettre en œuvre la résolution et pour en rendre compte de façon détaillée au Conseil. Le Secrétaire général a lancé l'initiative Action pour le maintien de la paix et convoquera une réunion de haut niveau durant le débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. La Chine salue les efforts du Secrétaire général et a à cœur de voir cette initiative aider au renforcement de l'efficacité et de l'efficacé des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En ce qui concerne la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, il importe de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que les principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité, le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat. Il s'agit là de la pierre angulaire des opérations de maintien de la paix et de la condition *sine qua non* qui permet aux opérations de maintien de la paix de gagner la confiance des États Membres et de bien fonctionner. Les opérations de maintien de la paix doivent respecter pleinement la souveraineté des pays hôtes, renforcer la communication avec eux et les aider à mettre au point leurs propres capacités en matière de paix et de sécurité à la lumière de leurs besoins spécifiques.

Deuxièmement, il faut veiller à ce que la voie politique prime. Le but des opérations de maintien de la paix est d'aider les pays hôtes à mettre en place et à maintenir un environnement pacifique durable et à créer des conditions permettant de mettre fin au conflit par des moyens politiques. Chaque mission doit recevoir un mandat réaliste et réalisable, assorti d'objectifs et de priorités bien définis, l'accent étant placé sur le maintien de la paix, qui est au cœur des opérations de maintien de la paix. Le mandat peut être ajusté à la lumière des besoins dynamiques, et les autres objectifs fondamentaux reconfigurés graduellement afin de maintenir plus efficacement la stabilité du pays hôte et de l'aider à faire avancer le processus politique.

Troisièmement, il nous faut établir un partenariat en matière de maintien de la paix. Il est nécessaire de motiver toutes les parties prenantes, notamment les pays hôtes, les pays fournisseurs de contingents, les bailleurs de fonds et le Secrétariat, de doter les opérations de maintien de la paix en ressources suffisantes et de rationaliser leur utilisation. Il faut renforcer la coopération

avec les organisations régionales. L'ONU doit tirer pleinement parti des avantages de l'Union africaine en matière d'opérations de maintien de la paix en Afrique, mener des activités de renforcement des capacités dans divers domaines en tenant compte de ses souhaits et de ses besoins et aider l'Union africaine à constituer une armée permanente et une force d'intervention rapide dès que possible. Il nous faut améliorer la communication entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents, et permettre à ces derniers de donner leur avis sur les questions liées au maintien de la paix.

Quatrièmement, pour que le maintien de la paix donne de meilleurs résultats, il faut que le Secrétariat et les composantes militaire, de police et civile des missions œuvrent de concert. Le Secrétariat et la composante civile de chaque mission doivent fournir aux forces de maintien de la paix un appui plus efficace et des services de meilleure qualité pour leur permettre de s'acquitter de leurs mandats. Il faut assurer la sécurité des missions de maintien de la paix et de leurs personnels, leur garantir un soutien sanitaire, veiller à rendre disponibles les fonds et les fournitures requis, et renforcer leurs capacités d'intervention en cas d'urgence. Nous devons bien tenir compte des besoins réels des pays fournisseurs de contingents, en particulier des pays en développement, et les aider à renforcer leur capacité de maintien de la paix. Il faut revoir et améliorer régulièrement le système existant d'évaluation de la performance des opérations de maintien de la paix. Les pays fournisseurs de contingents doivent être pleinement associés à tout travail mené à cet égard.

La Chine joue un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et en est un des principaux bailleurs de fonds. La Chine est un important pays fournisseur de contingents et un important bailleur de fonds des opérations de maintien de la paix. Plus de 2500 soldats de la paix chinois sont actuellement déployés dans huit missions, notamment au Mali, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Liban.

S. E. M. Xi Jinping s'est engagé à continuer d'appuyer les opérations de maintien de la paix, et la mise en œuvre des divers engagements pris à ce titre est actuellement en cours. Nous avons mis en place une force de maintien de la paix en attente composée de 8000 soldats et de deux unités de police permanentes, et nous avons complété leur enregistrement dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix des Nations

Unies. Le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement donne la priorité au renforcement des capacités de maintien de la paix, par le biais duquel il vise à aider l'ONU à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, et les pays en développement à renforcer leurs capacités de maintien de la paix.

Au Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine qui a eu lieu au début du mois de septembre, la Chine a annoncé la création du Fonds Chine-Afrique pour la paix et la sécurité, grâce auquel nous allons continuer de fournir gratuitement une assistance militaire à l'Union africaine et faciliter, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, la mise en œuvre de 50 projets d'assistance à la sécurité dans le domaine de la paix et de la sécurité, y compris les opérations de maintien de la paix. Nous continuerons de jouer un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et de mobiliser la communauté internationale pour qu'elle accroisse son appui au développement de la Force africaine en attente et de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises.

La Chine est prête à continuer de travailler avec l'ensemble des Membres de l'ONU pour améliorer encore le système de maintien de la paix, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} Mohammed (*parle en anglais*) : Je suis honorée de l'occasion qui m'est donnée de participer au présent débat sur les opérations de maintien de la paix. Je voudrais tout d'abord, Madame la Présidente, vous féliciter, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, ainsi que du leadership dont vous faites preuve depuis que vous avez pris la relève. Je voudrais également féliciter la présidence des États-Unis d'avoir organisé cet important débat d'intérêt commun pour l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Je voudrais aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lacroix, et M^{me} Sarah Blakemore, qui vient de quitter la salle, de leurs exposés très instructifs.

Le débat de haut niveau organisé l'année dernière au Conseil de sécurité sur la réforme du maintien de la paix (voir S/PV.8044) et l'adoption à l'unanimité de la résolution 2378 (2017) qui a suivi ont permis de mettre

en exergue le fait que les défis actuels complexes posés à la paix et à la sécurité sont tels qu'aucune organisation ne peut les relever seule.

Nous notons avec satisfaction la reconnaissance croissante de l'avantage comparatif de l'Union africaine (UA) s'agissant d'instaurer une stabilité immédiate et de protéger les civils. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons que le partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies continue de faire de gros progrès, comme en atteste le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en avril 2017 par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine. Nous notons aussi avec satisfaction les progrès accomplis dans la coopération trilatérale UA-Union européenne-Nations Unies. À cet égard, compte tenu de l'évolution des problèmes de sécurité sur le continent, l'objectif de l'UA est d'aligner les cadres en vigueur dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Cela suppose notamment de garantir la disponibilité de mécanismes de financement prévisibles et durables pour répondre efficacement aux problèmes de sécurité.

Conformément à cet objectif, l'engagement de l'UA – tel que confirmé dans la décision prise à la vingt-quatrième session ordinaire de l'Assemblée de l'UA de financer 25 % du coût de ses activités de paix et de sécurité, notamment les opérations d'appui à la paix – témoigne de sa détermination à faire en sorte que les mesures nécessaires soient prises à temps pour faire face aux conflits, sans être ralenties par des contraintes financières. Dans ce contexte, je vais rappeler deux domaines d'intérêt et de préoccupation critiques pour l'UA.

Premièrement, un certain nombre de faits nouveaux se sont produits depuis l'adoption des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017), qui confirment la volonté du Conseil de sécurité d'envisager une structure de partage des coûts pour le financement des opérations d'appui à la paix. Il convient notamment de mentionner les efforts constants que déploie l'UA pour opérationnaliser son Fonds pour la paix, revitalisé, dont les progrès ont été mentionnés par le Secrétaire général dans sa mise à jour sur l'application de ces résolutions. En outre, le Haut-Représentant de l'UA pour le financement de l'Union et du Fonds pour la paix ont présenté un exposé au Conseil en juillet pour l'informer des progrès accomplis à ce jour, notamment du niveau des contributions au Fonds – qui s'élèvent à 47,7 millions de dollars, soit le

montant le plus élevé depuis la création du Fonds pour la paix. En tant qu'aspect de ce processus, l'UA continue de renforcer son cadre d'application et de responsabilisation et a mis au point ses politiques en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et en ce qui concerne la conduite et la discipline dans les opérations d'appui à la paix de l'UA. L'UA a également achevé un examen d'ensemble des pratiques en matière d'application et de responsabilisation dans le contexte des opérations d'appui à la paix passées et en cours, autorisées et mandatées par l'UA. Elle a également élaboré un cadre de sélection et filtrage du personnel d'appui à la paix de l'UA et travaille à la création d'un système de suivi des pratiques répréhensibles afin de renforcer les mesures de prévention, de suivi et de réaction.

Un deuxième domaine critique pour l'UA est la mise en œuvre de son partenariat stratégique en matière de maintien de la paix, en particulier dans les conflits en cours, notamment en Somalie, car cela permet de renforcer la coopération et les consultations entre les deux institutions. Depuis 2013, l'UA et l'ONU ont facilité conjointement la mise au point d'un concept d'opérations, entrepris quatre exercices conjoints d'examen et de fixation de références, et elles viennent d'achever une évaluation conjointe de la préparation opérationnelle de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ces processus ont permis de renforcer les analyses conjointes, la planification et la coopération entre les deux secrétariats. Cependant, il reste beaucoup à faire pour organiser des consultations informelles et officielles entre les deux Conseils de manière à améliorer la cohérence et la convergence sur les questions principales et les préoccupations critiques des deux organisations.

L'expérience de la Somalie comporte des enseignements importants pour notre partenariat stratégique aux niveaux opérationnel, stratégique et politique. Par exemple, si le rapport sur l'examen conjoint mené par l'UA et l'ONU en 2018 et les recommandations qu'il contient couvrent et mettent en lumière les préoccupations principales des deux organisations en ce qui concerne la situation en Somalie et l'AMISOM, le Conseil de sécurité, en adoptant la résolution 2431 (2018), n'a pas reconnu clairement et explicitement les problèmes fondamentaux relatifs au rôle politique de l'AMISOM en Somalie.

Pour conclure, je réaffirme qu'en dépit des progrès accomplis à ce jour en matière d'accès de l'UA aux contributions mises en recouvrement par l'ONU, le débat tend à se concentrer sur une approche fondée sur

des conditions, avec des appels répétés au renforcement des systèmes de responsabilisation de l'UA dans les domaines financier et des droits de l'homme. Cependant, la position du Conseil de sécurité doit progresser un peu avec l'adoption d'un projet de résolution de fond qui règlera ce problème persistant et donnera le ton à l'opérationnalisation d'un cadre international de prévention et de lutte contre l'instabilité et les conflits d'une manière prévisible et efficace.

Nous estimons que les problèmes de financement que connaissent actuellement les opérations d'appui à la paix, notamment la Mission de l'Union africaine en Somalie, et l'impact limité des initiatives visant à régler ces problèmes, notamment les travaux des Envoyés spéciaux conjoints de l'UA et de l'ONU sur le financement de l'AMISOM, doivent constituer un point de départ pour accélérer nos efforts collectifs en vue d'opérationnaliser cette structure de partage des coûts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vale de Almeida (*parle en anglais*) : Je suis honoré de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. Les pays suivants s'associent à ma déclaration, dont une version intégrale va être distribuée dans la salle : la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays de la Zone européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie.

Premièrement, je tiens à féliciter les États-Unis d'avoir organisé le présent débat sur le maintien de la paix et la mise en œuvre de la résolution 2378 (2017). Les opérations de maintien de la paix restent un instrument vital dans la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde, car notre environnement est de plus en plus complexe et difficile. Nous remercions également le Secrétaire général de son premier exposé annuel sur la mise en œuvre de la résolution 2378 (2017). Nous saluons les progrès accomplis au cours de l'année écoulée vers une plus grande efficacité et efficience des activités de maintien de la paix des Nations Unies. L'Union européenne et ses États membres appuient fermement les initiatives du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité des prestations de l'ONU sur le terrain, en

particulier l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui souligne la nécessité de mettre davantage l'accent sur la performance, entre autres aspects. Nous saluons également les appels du Secrétaire général à reconnaître la primauté de la politique, car les opérations de maintien de la paix ne peuvent être déployées qu'à l'appui de solutions politiques, et non pour s'y substituer.

Tous les efforts visant à améliorer la performance doivent être intégrés au contexte plus large du processus de réforme de l'ONU, au Siège et sur le terrain. Le terrain représente un environnement habilitant indispensable pour que les réformes dans le domaine du maintien de la paix aient un impact réel. Nous tenons à souligner la nécessité de réduire l'impact environnemental des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Une empreinte plus légère permettrait d'améliorer la sûreté et la sécurité – tant des contingents que des civils dans les pays hôtes – de faire des économies, et d'améliorer à terme la performance.

Nous soulignons l'importance des initiatives de réforme en cours dans les domaines de la gestion, de la logistique, de l'approvisionnement et des ressources humaines fournies aux opérations de paix, dont nous espérons qu'elles constitueront des incitations supplémentaires à développer une culture de la performance. Nous comprenons également que les efforts de réforme doivent s'accompagner d'engagements et de contributions de la part de tous les États Membres. Si nous exigeons une amélioration de l'efficacité et de la performance, il nous incombe à tous d'évaluer nos propres performances et notre appui. Ce n'est qu'en fournissant les ressources adéquates que nos efforts conjoints répondront à nos attentes.

Nous nous félicitons de la mise au point d'une politique globale d'évaluation du maintien de la paix. Cette politique devrait permettre d'aborder plusieurs aspects clefs – notamment les questions de savoir comment générer un consensus autour des objectifs stratégiques énoncés dans les mandats de maintien de la paix; quels acteurs du maintien de la paix seront chargés d'exécuter les mandats; comment améliorer la conception des mandats, l'ordre de priorité des tâches et la formation; et comment assurer un suivi solide des réalisations. Cette approche doit être vaste et prendre en compte tous les acteurs du maintien de la paix – civils, militaires et policiers. Il est impératif d'harmoniser les normes et les critères d'évaluation pour écarter toute ambiguïté qui pourrait mener les soldats de la paix à l'échec. Cela peut être obtenu en consolidant nos méthodes de travail grâce

à un leadership, une responsabilisation et une transparence plus affirmés. En outre, nous attendons de toutes les parties prenantes qu'elles jouent leur rôle dans le cadre d'un engagement collectif renouvelé à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et à faire en sorte que le maintien de la paix atteigne son plus haut niveau de performance. Dans le même temps sont nécessaires une approche alignée sur les efforts des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, ainsi qu'une concertation étroite avec le Secrétariat.

Pour nous, une formation pertinente et appropriée reste la pierre angulaire de toute politique portant sur les performances, et elle est impérative pour traduire dans la pratique certaines des réformes précitées. Sur la base de normes communes, cette formation doit inclure des modules, aussi bien avant le déploiement que sur le terrain, consacrés à l'intégration d'une approche tenant compte de la problématique femmes-hommes, au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, y compris la protection de l'enfance, et à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Nous nous félicitons de l'accent mis par le Secrétaire général sur une application accrue du principe de responsabilité et de ses efforts visant à renforcer l'aptitude du système à prendre des mesures rapides et résolues face aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les États membres de l'Union européenne ont toujours exprimé leur appui à la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les pays européens qui fournissent des contingents et du personnel de police continueront d'aider le Secrétariat à apporter aussi bien les moyens que la volonté nécessaires pour créer des environnements plus sûrs pour les communautés qui bénéficient de la protection des soldats de la paix.

Pour terminer, à l'appui des solutions politiques, les missions de maintien de la paix et leurs résultats doivent également être évalués selon une approche plus inclusive et davantage axée sur l'être humain. Nous continuons de souligner l'importance de la protection des civils, tâche centrale du maintien de la paix. À cet égard, des examens réguliers font partie intégrante de l'évaluation des performances. Ils garantissent que la protection des civils menacés de violence physique est assurée conformément aux exigences de nécessité et de proportionnalité. Il faut donc continuer à améliorer l'intégration, dans les opérations de paix, des capacités que recèlent les technologies modernes et le renseignement

dans le contexte du maintien de la paix. Nous pouvons tous convenir qu'une analyse fondée sur des données peut permettre aux soldats de la paix de mieux apprécier la situation en temps réel, et contribuer ainsi à l'exécution du mandat de la mission, à la protection des civils et à la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain.

L'Union européenne se félicite des efforts visant à encourager le déploiement d'un plus grand nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment à des postes de direction, et se tient prête à collaborer avec le Secrétaire général dans l'élaboration d'une stratégie révisée aux fins de doubler, au cours des cinq prochaines années, le nombre de femmes dans les contingents militaires et politiques des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda.

M^{me} Rugwabiza (Rwanda) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à féliciter les États-Unis et l'Ambassadrice Nikki Haley de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je tiens à assurer les États-Unis du plein appui de ma délégation durant leur présidence. Je voudrais également féliciter en particulier les États-Unis pour avoir organisé cet important débat sur la réforme du maintien de la paix des Nations Unies, en mettant l'accent sur l'amélioration des performances des soldats de la paix.

Le Rwanda s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Côte d'Ivoire, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, ainsi qu'à celle prononcée par l'Ambassadrice Fatima Mohammed au nom de l'Union africaine.

Enfin, je félicite et remercie vivement de leurs exposés le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Lacroix, et M^{me} Blakemore.

Le Rwanda, qui compte parmi les principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, considère que le débat et les délibérations d'aujourd'hui sont d'une importance capitale. Je voudrais axer mon intervention d'aujourd'hui sur trois points.

Pour commencer, j'aborderai certains des moyens d'améliorer la performance des personnels civils et militaire du maintien de la paix. Je rappelle que, comme le souligne à juste titre le Comité spécial des opérations de maintien de la paix dans son rapport, le Conseil de

sécurité devrait continuer d'encourager et d'aider le Secrétariat à mettre en place

« un cadre général intégré de mesure de la performance applicable à l'ensemble du personnel civil et du personnel en tenue concerné travaillant dans ou à l'appui des opérations de maintien de la paix au Secrétariat et dans les missions, qui soit fondé sur des normes claires, aux fins de l'exécution des mandats. » (A/72/19, par. 102)

Ce cadre devrait inclure des critères bien définis qui puissent nous servir à mesurer et contrôler les résultats obtenus dans le maintien de la paix.

Deuxièmement – et ici, je voudrais revenir sur un point soulevé par l'Ambassadrice Haley tout à l'heure –, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que le Secrétariat mette l'accent sur les capacités et l'état de préparation opérationnelle des contingents, ainsi que sur leurs performances antérieures, notamment leur volonté d'exécuter pleinement les mandats du Conseil de sécurité, au centre desquels figure la protection des civils. Le bilan des performances ne peut être reconnu qu'en récompensant les contingents, comme on l'a fait; il faut aussi en tenir compte pour les déploiements futurs. Je pense que nous avons atteint, concernant le maintien de la paix des Nations Unies, un niveau de maturité qui fait que le déploiement ne peut plus être dicté uniquement et exclusivement par des considérations qui ne sont pas liées aux performances.

Ici, je voudrais préciser plus avant la notion de performance opérationnelle. Avec plusieurs autres États Membres, nous avons compilé un ensemble solide de directives, les Principes de Kigali sur la protection des civils qui, lorsqu'ils sont appliqués, améliorent effectivement la performance du maintien de la paix tout en assurant la responsabilisation. Ainsi, ces Principes visent à améliorer la performance en encourageant un niveau élevé de formation, en veillant à ce que les soldats de la paix soient bien préparés à protéger, conformément à leur mandat, et en prenant des mesures disciplinaires contre le personnel qui n'agit pas pour protéger les civils, et quand les circonstances le justifient. Nous sommes encouragés par le fait que les pays qui fournissent plus de 50 % des contingents de maintien de la paix et les pays qui financent plus de 50 % du maintien de la paix ont entériné les Principes de Kigali. Nous invitons tous les États Membres à entériner ces Principes et à les utiliser aux fins prévues, comme de simples directives opérationnelles à l'intention de nos soldats de la paix et de leurs commandants sur le terrain.

Ces Principes s'inspirent de l'expérience du Rwanda. Nous savons en effet par expérience l'impact durable qu'un échec du maintien de la paix peut avoir sur la paix et la sécurité. Nous avons connu aussi bien le pire que le meilleur du maintien de la paix, et nous savons que le maintien de la paix peut faire une immense différence.

En ce qui concerne l'application du principe de responsabilité, nous devons veiller à ce que le personnel sur le terrain et au Siège ait à répondre de ses actes dès lors que cela concerne le maintien de la paix. Ici, nous sommes d'accord avec les propositions très pratiques et pertinentes qui ont été présentées ce matin par le Secrétaire général adjoint Lacroix.

Enfin, nous tenons à souligner qu'il est nécessaire que davantage de pouvoirs soient effectivement délégués aux commandants sur le terrain. Nous avons le sentiment que le Secrétariat a l'autorité requise pour ce faire, et nous pensons donc que nous n'avons pas besoin d'adopter une résolution supplémentaire portant expressément sur ce point. À notre avis, le Secrétariat doit pouvoir exercer son autorité.

Toujours en ce qui concerne le respect du principe de responsabilité, je ne vais pas revenir sur les points qui ont été mis en relief par les orateurs qui m'ont précédée. Toutefois, je voudrais insister sur un point qui tient à cœur tous les pays fournisseurs de contingents : les réserves. Une fois de plus, nous appelons tous les pays fournisseurs de contingents à éliminer toutes les réserves qui nuisent à la performance. Comme l'a si bien dit un de mes collègues, les réserves de certains contingents représentent une charge insupportable pour d'autres contingents.

Je voudrais à présent évoquer un autre élément auquel le Rwanda attache beaucoup d'importance, à savoir l'augmentation du nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix. En juillet, nous avons eu le plaisir de déployer une unité de police caractérisée par une parité absolue – constituée à 50 % d'hommes et à 50 % de femmes. Cela montre que c'est possible. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat à ce sujet, mais l'élément clef pour y parvenir est en fait le leadership - politique et militaire. Bien entendu, il faut avoir des policières ou des femmes soldats bien formées.

Pour terminer, je dirai que nous avons et que nous avons eu accès à toute une série d'interventions pour renforcer la performance des soldats de la paix. Cette

intervention exigera l'appui, la coordination et la coopération du Conseil de sécurité, du Secrétariat et de tous les États Membres. J'ai évoqué quelques interventions sur le plan de l'élaboration des politiques où le Conseil de sécurité et le Secrétariat jouent un rôle particulièrement important.

J'ai également parlé des Principes de Kigali sur la protection des civils et de leur origine. J'ai fait quelques suggestions sur les mesures que le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents peuvent prendre en cas d'échec. Bref, je crois que sur ce sujet précis, nous savons ce qu'il faut faire pour améliorer la performance. Nous en avons les moyens, nous sommes conscients des défis. Je pense qu'à ce stade, je n'ai pas l'intention de faire la publicité pour une société bien connue ici, je dirai tout simplement : faisons-le!

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Blanchard (Canada) : Je voudrais d'abord remercier les États-Unis d'avoir convoqué ce débat important. Je voudrais aussi remercier M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M^{me} Sarah Blakemore, de l'organisation non gouvernementale Keeping Children Safe, de leurs interventions.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Aux yeux de la population locale, la réussite des opérations de maintien de la paix est tributaire de la crédibilité, de l'intégrité et de la réputation des Nations Unies. Des éléments de plus en plus nombreux montrent que le fait d'accroître la participation significative des femmes à tous les niveaux des opérations de paix peut améliorer l'efficacité en amenant des perspectives éclairantes, en aidant à bâtir la confiance auprès des collectivités locales et en renforçant la connaissance de la situation par l'accès à une diversité élargie de renseignements sur la dynamique d'un conflit. Les femmes mettent à profit des atouts inestimables dans les opérations de paix des Nations Unies, et leur apport favorise la sûreté et la sécurité des soldats du maintien de la paix ainsi que l'efficacité opérationnelle des missions.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) il y a 18 ans, les Nations Unies n'ont pas cessé de fixer des cibles pour le déploiement accru des femmes dans un rôle en uniforme au sein des opérations de la paix. Malheureusement, nous ne sommes pas en voie d'atteindre ces objectifs. Que faudra-t-il? Nous devons

manifeste un engagement politique au plus haut niveau dans un large éventail de pays, y compris les pays contributeurs de troupes et les gouvernements hôtes.

Le Canada a du travail à faire au pays aussi. Beaucoup trop de femmes au Canada continuent d'être victimes de la discrimination et de la violence sexiste. Il est prioritaire pour mon gouvernement de relever efficacement ces défis. Dans le contexte du maintien de la paix, nous le faisons en cherchant activement à recruter plus de femmes dans les Forces armées canadiennes, à augmenter le nombre de femmes canadiennes participant à un déploiement dans le cadre d'opérations multinationales et à mieux tenir compte des considérations d'égalité entre les sexes dans la façon dont notre gouvernement travaille.

(*l'orateur reprend en français*)

Grâce à une collaboration efficace et au leadership audacieux des pays contributeurs de troupes, nous pouvons recruter, entraîner et déployer beaucoup plus de femmes pour les opérations des Nations Unies. Mais le déploiement n'est pas suffisant en soi – la direction de missions doit aussi tirer parti de la contribution et du rendement des femmes en uniforme participant à un déploiement dans leurs missions. Pour y parvenir vraiment, une réflexion honnête s'impose dans les quartiers généraux, dans les missions et dans les pays contributeurs concernant les obstacles et les préjugés qui persistent. Augmenter le nombre de femmes qui partent en missions d'opérations de maintien de la paix – et tenir compte des considérations d'égalité entre les sexes – améliorera sensiblement les résultats en matière de maintien de la paix.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada contribue à ces efforts à titre de priorité nationale. Depuis 2014, les services de police canadiens ont été à l'avant-plan d'une initiative des Nations Unies visant à fournir une formation de présélection aux policières aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et nous avons collaboré avec les Nations Unies pour offrir le cours de développement de commandement à l'intention d'agentes de police supérieures, préparant plus de 130 femmes chefs des forces policières à exercer un rôle de leadership au sein des composantes de police des Nations Unies.

En novembre dernier, le Canada a lancé l'Initiative Elsie sur la participation des femmes dans les opérations de paix parce que nous croyons qu'une combinaison réfléchie d'assistance technique, de formation,

d'incitatifs financiers et de recherche peut contribuer à accélérer le changement transformateur et les progrès pour atteindre les objectifs des Nations Unies. La Ministre des affaires étrangères du Canada attend informera les États Membres de l'évolution de l'initiative à l'occasion d'un événement organisé en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale plus tard ce mois-ci. Les États Membres peuvent aussi être assurés que nous continuerons de jouer un rôle actif dans les progrès concrets réalisés relativement à ces questions si nous sommes élus pour servir au Conseil de sécurité pour le mandat de 2021-2022.

Je voudrais à présent aborder la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Je suis heureux qu'elle ait été incluse dans ce débat sur le maintien de la paix. Il s'agit manifestement non seulement d'une question touchant à la conduite et à la discipline, mais aussi au rendement, à l'efficacité et à la légitimité. Les incidents d'exploitation et d'atteintes sexuelles sapent la crédibilité des opérations des Nations Unies en brisant la confiance entre la mission et les collectivités qu'elles servent.

Nous devons travailler ensemble pour mettre un terme à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le Canada est un ardent défenseur de la mise en œuvre intégrale de la politique de tolérance zéro des Nations Unies. Nos efforts pour concrétiser cette politique doivent couvrir l'intégralité du système des Nations Unies, ainsi que les cadres nationaux des pays contributeurs de contingents et de personnel de police. Les victimes doivent pouvoir accéder à un système unique, intégré, adapté aux besoins et humain qui les traite avec dignité, pour instruire les demandes et offrir une voie vers la justice et la restitution.

Bien que le Secrétaire général ait été catégorique dans son message voulant que l'exploitation et les atteintes sexuelles soient inacceptables, ce message ne s'est pas encore traduit par des efforts concrets dans l'ensemble des opérations des Nations Unies. Seul un leadership solide peut en venir à bout. L'objectif est clair : une intervention globale mise en œuvre de façon uniforme dans l'ensemble du système des Nations Unies pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, et y réagir, et pour aider les victimes. De la même façon, il faut faire plus pour préciser le rôle du Défenseur des droits des victimes et de façon plus générale, la façon dont une approche centrée sur la victime devrait être formulée dans la politique et dans la pratique.

La stratégie du Secrétaire général repose non seulement sur le fonctionnement efficace des mécanismes clefs, y compris le Bureau du Coordonnateur spécial, le Bureau du Défenseur des droits des victimes et le Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Ces bureaux doivent avoir assez de ressources pour s'atteler à une tâche de cette envergure. Néanmoins, des efforts beaucoup plus importants doivent être faits pour assurer la responsabilisation et modifier fondamentalement notre approche collective afin que nos interventions soient centrées sur la victime. En fin de compte, les victimes doivent se sentir en sécurité pour se faire connaître. Il nous appartient à tous de faire en sorte que cela soit le cas; le système doit être axé sur la réalisation de cet objectif.

(l'orateur reprend en français)

À l'occasion de la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies à Vancouver l'année dernière, le Canada a accueilli 80 États Membres et cinq organisations internationales pour examiner comment nous pouvons mieux entreprendre les opérations de paix. Il est indispensable que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police collaborent pour assurer la disponibilité fiable et prévisible des capacités pour répondre aux besoins cruciaux des opérations des Nations Unies. Il est tout aussi important que nous travaillions ensemble pour trouver de nouvelles façons de répondre aux besoins qui optimisent les ressources limitées.

(l'orateur poursuit en anglais)

Pour conclure, j'aimerais souligner encore une fois que l'amélioration des résultats en matière de maintien de la paix constitue une tâche complexe. Accroître la participation significative des femmes et s'attaquer à l'exploitation et aux atteintes sexuelles sont des volets essentiels de cet effort. Comme je l'ai dit plus tôt, une partie de cet effort commence chez nous, au Canada. Nous devons tous travailler avec nos institutions nationales respectives. Et nous devons nous aider mutuellement et apprendre les uns des autres. Les membres du Conseil peuvent tenir pour certain que le Canada consultera le Conseil, d'autres États Membres, la société civile et des experts pour déterminer ce qui fonctionne. Nous devons tous encourager, inciter et aider les Nations Unies à atteindre leurs objectifs. Nous bénéficions tous d'un monde plus sûr. Nous devons travailler ensemble pour y parvenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Dieng (Sénégal) : À l'entame de mon propos, je tiens à féliciter la délégation des États-Unis pour la présidence mensuelle du Conseil de sécurité et pour l'organisation de ce débat sur une question aussi essentielle que celle de la réforme des opérations de maintien de la paix.

Qu'il me soit également permis de remercier M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M^{me} Sarah Blakemore, Présidente-directrice générale de l'organisation non gouvernementale Keeping Children Safe, pour leurs contributions fort éclairantes.

Par ailleurs, je voudrais saluer et appuyer la déclaration faite par la Côte d'Ivoire, au nom des trois membres africains du Conseil, et souscrire à celle prononcée par l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En tant qu'acteur majeur des opérations de maintien de la paix, le Sénégal, par ma voix, réitère l'intérêt particulier qu'il attache à la question de la réforme de ces missions. C'est pourquoi ma délégation se réjouit de l'attention continue du Conseil de sécurité à cette problématique, notamment dans le cadre du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, que le Sénégal a eu l'honneur de présider lors de son passage au Conseil de sécurité. Faudrait-il rappeler que le Sénégal et les États-Unis d'Amérique avaient coorganisé, en octobre 2017, un dialogue triangulaire sur cette importante question, conformément à l'esprit de la résolution 2378 (2017).

La récurrence de cette réflexion dénote aussi un souci permanent de permettre aux opérations de maintien de la paix d'être plus efficaces et de mieux répondre aux besoins et défis pressants, actuels et futurs, dans un environnement en constante évolution. Sous ce rapport, notre conviction est que l'urgence de la réforme des opérations de maintien de la paix doit être appréhendée à l'aune de l'évolution des défis nouveaux à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, les recommandations faites par les éminentes personnalités dans leurs différents rapports, ainsi que celles adoptées par l'Assemblée générale, contiennent des mesures ambitieuses, aussi bien en termes de modernisation des équipements que d'amélioration de la prise en charge financière des opérations.

La mise en œuvre effective de ces mesures devrait permettre aux opérations de maintien de la paix de franchir une nouvelle étape dans l'accomplissement de leurs missions, grâce au dialogue permanent, y compris dans la définition et le contenu des mandats, entre les différentes parties prenantes, je veux nommer les pays fournisseurs de contingents, comme le Sénégal, les pays contributeurs de fonds, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. Dans cet esprit de dialogue triangulaire élargi à tous les acteurs, il nous faut continuer le processus de réforme, j'allais même dire l'accélérer, pour mieux adapter les opérations de maintien de la paix aux besoins et défis qui se posent.

Force est de reconnaître aujourd'hui qu'il y a un besoin d'adapter les opérations de maintien de la paix aux défis propres à chaque théâtre d'opérations, si l'on veut parvenir à une meilleure performance. Au Mali, par exemple, où nos troupes évoluent dans un environnement délicat, marqué par des attaques ciblées contre les Casques bleus, le personnel des Nations Unies, les populations et les infrastructures civiles, il convient de disposer d'équipements adaptés pour pouvoir opérer efficacement et, surtout, en toute sécurité. C'est pourquoi le Sénégal a déployé, au niveau de chacun de ses contingents, deux unités blindées, ce qui a permis, notamment, d'assurer pendant deux ans l'escorte des convois entre Gao et le secteur nord sans pertes humaines.

Cependant, pour un meilleur impact sur le terrain, particulièrement dans le cadre de l'anticipation dans le domaine de la protection des civils et des infrastructures, nous devons renforcer nos missions en termes d'équipements et de capacités opérationnelles, en envisageant le recours accru aux technologies nouvelles, modernes. En effet, un meilleur accès à la technologie de détection et au programme d'atténuation des menaces liées à l'utilisation d'engins explosifs improvisés, la collecte de l'information ainsi que l'amélioration de la résilience par le développement de capacités dans le domaine de la mobilité et du soutien médical pourraient permettre aux opérations de maintien de la paix de fonctionner de manière plus sûre et plus efficace.

En tout état de cause, les expériences de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, qui font désormais appel à des capacités militaires et à des technologies

modernes, ont montré que l'utilisation responsable de ces outils induit des effets multiplicateurs bénéfiques.

Le renforcement de la formation de troupes revêt également un caractère crucial pour l'efficacité et la réussite des opérations de maintien de la paix, qui sont devenues multidimensionnelles, car englobant de nombreux volets, tels que l'assistance humanitaire, la protection des droits de l'homme, l'aide aux personnes déplacées et aux réfugiés, l'implication dans les processus politiques, la réforme du système judiciaire, la formation des forces de police, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, le déminage, la consolidation de la paix, et j'en passe.

Pour sa part, le Sénégal dispose d'un centre de formation dédié, construit selon les normes des Nations Unies. Les contingents y suivent une formation préalable au déploiement qui prend en compte les retours d'expérience, mais aussi, et surtout, la sensibilisation à la problématique des exploitation et atteintes sexuelles, notamment à travers un module sur ces questions. Le Sénégal, par la voix de son Président, S. E. M. Macky Sall, membre du Cercle de dirigeants chargés de la question de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et des mesures à prendre pour y faire face, soutient totalement la politique de tolérance zéro en la matière.

Dans le même esprit, et conformément à la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, mon pays soutient une plus grande implication des femmes dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Le Sénégal a aussi mis en place une politique nationale d'intégration des femmes dans les forces de défense et de sécurité. C'est d'ailleurs dans ce cadre que Dakar a accueilli, en 2017, le séminaire organisé par l'équipe de sélection, d'assistance et d'évaluation entièrement féminine de la Division de la police. En pareille occasion, ma délégation réitère l'importance de mettre en œuvre les résolutions parallèles 2282 (2016) du Conseil de sécurité et 70/262 de l'Assemblée générale sur la pérennisation de la paix.

Tout aussi essentiel est l'impératif d'accorder la primauté aux questions politiques, en veillant à ce que les missions reposent sur une stratégie politique claire et qu'elles aient des mandats clairs, ciblés, réalistes et réalisables. En outre, les missions doivent œuvrer autant que faire se peut pour établir et maintenir une relation de confiance entre les États et les populations hôtes. C'est pourquoi, au-delà du consentement, c'est la coopération de l'État hôte que nous devons chercher à sécuriser, car

elle constitue le meilleur gage pour surmonter certains obstacles auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix.

Dans la même dynamique, le Conseil devra également veiller à renforcer sa coopération avec les États voisins et les organisations régionales et sous-régionales, en l'occurrence l'Union africaine. Cela est d'autant plus nécessaire que ces organisations ont non seulement affiché leurs ambitions en la matière, mais elles ont aussi démontré leur efficacité dans la recherche de solutions politiques aux conflits, en accordant la priorité à la prévention et à la médiation. Avec l'Union africaine, en particulier, nous invitons le Conseil à poursuivre les discussions engagées sur la question du financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, conformément à la résolution 2320 (2016), adoptée en novembre 2016, à l'initiative conjointe, d'ailleurs, du Sénégal et des États-Unis d'Amérique.

Pour terminer, je dirai que le Sénégal vient d'endosser la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du Secrétaire général, et que le Sénégal réaffirme aussi son engagement constant à continuer à contribuer aux opérations de maintien de la paix, avec l'espoir que les hommes et les femmes que nous déployons sur des terrains de plus en volatiles et imprévisibles pourront bénéficier de moyens adéquats et adaptés et, au besoin, de mandats suffisamment clairs et robustes, en vue de l'exécution correcte de leurs tâches devenues complexes et dangereuses.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie remercie les États-Unis d'avoir convoqué le présent débat très important. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint Lacroix et les autres orateurs de leurs précieuses remarques.

Je voudrais commencer par citer l'Article I de la Charte des Nations Unies :

« Les buts des Nations Unies sont les suivants : maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin, prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix. »

Bien que le maintien de la paix des Nations Unies ne figure pas expressément dans la Charte, c'est devenu un outil indispensable pour assurer la paix internationale, et c'est désormais l'activité phare de l'ONU. Nous devons garder à l'esprit le fait que, puisque le maintien

de la paix des Nations Unies est une entreprise collective, il atteint au mieux ses objectifs lorsque toutes les parties prenantes – le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le Gouvernement hôte et le Secrétariat – sont sur la même longueur d'onde.

Aujourd'hui, je suis accompagné du général de brigade de police Krishna Murti, qui est assis derrière moi. Il est le chef du Bureau des missions internationales de la Police nationale indonésienne et est responsable du déploiement des forces de police. Il a également servi dans les rangs de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental, ainsi qu'au sein de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Je suis également accompagné du général de brigade de l'armée Fulad, qui a également servi dans la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Ce que je cherche à montrer est simple. Nous avons parfois tendance à prendre la parole dans cette salle sans savoir ce qui se passe sur le terrain. Avec ces deux personnes et celles qui ont servi dans les différentes missions, nous pourrions avoir une meilleure idée de ce qui se passe et des problèmes qui se posent. Je ne suis pas venu avec ces deux messieurs ici pour la galerie, mais pour les aider à comprendre de quoi nous parlons ici dans cette salle, afin qu'ils puissent relayer aux contingents les informations sur ce qui doit et ne doit pas être fait. Cela créera un lien clair entre ceux qui servent courageusement en tant que Casques bleus sur le terrain et nous qui sommes assis dans cette jolie salle bien climatisée et aux belles tentures.

Je commence par ce point très important simplement pour souligner une fois encore que je ne répéterai pas ce qui a été dit par mes collègues avant moi, mais je mettrai en lumière plusieurs éléments pertinents qui nous semblent nécessaires. C'est un moment opportun et je crois que l'heure est venue pour nous d'apporter une réelle contribution au maintien de la paix.

Étant donné l'environnement sécuritaire plus dangereux dans lequel évoluent de nombreuses missions de maintien de la paix depuis quelques années, l'Indonésie félicite le Secrétaire général de son initiative « Action pour le maintien de la paix ». Nous y avons participé, parce que nous pensons que ce que nous faisons doit être fait correctement. Nous voudrions également souligner que tous les groupes thématiques figurant dans cette initiative sont interdépendants et se

renforcent mutuellement. À cet égard, je tiens à faire quelques observations.

Premièrement, étant donné que le mandat d'une mission de maintien de la paix constitue le fondement logique pour établir ses indicateurs de résultats, le mandat ne peut plus être un inventaire à la Prévert. Les missions de maintien de la paix ne peuvent pas se substituer aux missions politiques spéciales des Nations Unies ni aux autres activités de consolidation de la paix. La primauté de la politique et l'application d'accords de paix crédibles sur le terrain doivent faire partie des priorités à prendre en compte dans l'élaboration des mandats. Les mandats doivent être clairs, ciblés, séquencés, hiérarchisés, réalistes et réalisables et bénéficier des ressources requises. Je crois que beaucoup d'entre nous en avons parlé. Le Secrétariat devra également proposer des critères solides pour l'échelonnement et la hiérarchisation des mandats en étroite consultation avec les pays fournisseurs de contingents et les pays fournisseurs d'effectifs de police.

Deuxièmement, les capacités nécessaires doivent être déployées afin que les soldats de la paix puissent se protéger, ainsi que la population locale. Nous devons mieux former, préparer et équiper les soldats de la paix, y compris par le biais de partenariats triangulaires et de co-déploiements. Nous devons utiliser les centres de maintien de la paix ayant la capacité d'assurer une formation adéquate des forces de maintien de la paix, prenant en compte les particularités de la région. Je ne cherche pas à promouvoir nos centres de maintien de la paix – nous avons en Indonésie des centres très performants, qui travaillent avec plus de 30 pays –, mais le fait est que nous devons partager toutes ces connaissances avec tous les autres centres de maintien de la paix de par le monde, afin d'avoir tous la même compréhension de ce qui doit être fait.

Troisièmement, toutes les composantes du maintien de la paix des Nations Unies doivent être à la hauteur de ce qui est attendu d'elles. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général de son engagement à mettre en place un dispositif de gestion de la performance intégré sur la base de paramètres communs et de normes claires pour tous les acteurs. En tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police dans le maintien de la paix des Nations Unies, nous voudrions exhorter le Conseil à ne pas élaborer un système d'évaluation qui créerait une concurrence entre les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Le maintien de la paix est

censé être une plateforme sur laquelle les pays peuvent travailler main dans la main pour contribuer à la paix et la sécurité internationales. Il ne s'agit pas d'entrer en concurrence.

L'un des exemples les plus parlants concerne le rapatriement en raison de mauvais résultats. Il serait plus efficace et moins onéreux que l'ONU ou d'autres États Membres aident le contingent dont la performance ne répond pas aux attentes en lui fournissant les capacités nécessaires et en lui prodiguant une formation sur le terrain plutôt que d'avoir à le rapatrier et à obtenir un nouveau contingent pour le remplacer. C'est le moyen le plus avantageux, car le nouveau processus de sélection nous coûtera du temps et de l'argent.

Enfin, l'Indonésie insiste sur une participation importante des femmes aux opérations de maintien de la paix. Une récente étude a noté que la participation des femmes – que ce soit en tant que témoins, signataires, médiatrices ou négociatrices – accroît de 20 % la probabilité qu'un accord de paix dure au moins deux ans. Ce chiffre augmente avec le temps, puisque la probabilité qu'il dure plus de 15 ans s'accroît de 35 %. Il est également évident que la participation de femmes Casques bleus dans les missions de maintien de la paix s'est avérée efficace pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Nous sommes heureux d'annoncer que l'Indonésie prend des mesures concrètes en ce sens : nous ne faisons pas que parler, nous agissons aussi. Nous avons intégré 40 femmes courageuses dans notre récent bataillon à déploiement rapide, qui doit être déployé auprès de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, ainsi que dans notre unité de police constituée auprès de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Quarante autres femmes seront déployées sous l'aile de mon général de brigade, et j'espère qu'il tiendra promesse. Elles viendront s'ajouter aux plus de 3 600 soldats de la paix que nous avons sur le terrain, faisant de l'Indonésie le septième plus important pays fournisseur de contingents.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'importance cruciale de renforcer le partenariat de maintien de la paix des Nations Unies en tant qu'entreprise véritablement coopérative, bien financée et collective, avec des attentes réalistes et des critères clairs. Pour sa part, l'Indonésie appuiera toujours les initiatives qui s'attachent à renforcer de manière fondamentale le maintien de la

paix des Nations Unies pour atteindre notre objectif ultime, à savoir encourager des efforts nationaux afin d'instaurer et de pérenniser une paix et un développement durables.

Je voudrais me faire l'écho de ma chère sœur, la Représentante permanente du Rwanda, qui a pris la parole quelques instants avant moi et qui a dit tout simplement : « Faisons-le ! ». Je tiens à ajouter que nous ne devons pas seulement le faire, mais que nous devons le faire beaucoup mieux cette fois-ci.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation des États-Unis d'avoir convoqué le présent débat.

Le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a considérablement évolué au fil des ans. De grandes attentes, conjuguées à des contraintes budgétaires accrues, ont accentué les difficultés rencontrées par les missions et ont parfois créé un sentiment de frustration quant à la capacité des opérations de maintien de la paix d'atteindre leurs objectifs.

Le Brésil continue de croire que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont la capacité de contribuer de façon significative au règlement des conflits. Toutefois, des modifications doivent être apportées à plusieurs aspects des opérations de maintien de la paix, notamment la manière dont nous gérons les résultats de la mission dans son ensemble. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative Action pour le maintien de la paix, lancée par le Secrétaire général pour renouveler l'engagement des États Membres en faveur des opérations de maintien de la paix. Nous attendons avec intérêt d'œuvrer au cours de l'année à venir à traduire dans les faits les engagements de la Déclaration d'engagements communs. Je suis heureux d'annoncer à cette occasion que le Brésil appuie l'initiative Action pour le maintien de la paix. Nous nous félicitons tout particulièrement du caractère inclusif de cette initiative qui reconnaît que le maintien de la paix est une entreprise collective qui dépend du partenariat entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétariat, les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police et les gouvernements hôtes.

Le Brésil se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour faire face au nombre croissant de victimes dans les opérations de maintien de la paix. Nous prenons également note des recommandations figurant dans le rapport du général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz, intitulé « Improving

Security of United Nations Peacekeepers » (Améliorer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies), et de sa conclusion selon laquelle un sens de la responsabilité partagée est nécessaire sur le terrain. Les dirigeants et le personnel civils doivent également jouer un rôle plus actif en prenant les mesures préventives nécessaires pour éviter les pertes en vies humaines. La sûreté et la sécurité des soldats de la paix doivent être placées en tête de liste des priorités de l'ONU. Les soldats de la paix doivent recevoir les ressources, l'équipement et la formation nécessaires. En outre, le fait d'offrir au personnel de maintien de la paix des Nations Unies une formation intensive et approfondie avant le déploiement et dans les missions est essentiel pour lutter contre les atteintes et l'exploitation sexuelles et améliorer les résultats. La politique de tolérance zéro de l'ONU doit conjuguer des mesures préventives et punitives, et bénéficier d'un financement approprié et d'une formation adaptée aux réalités des pays fournisseurs de contingents et de chaque mission. Dans le même temps, il est essentiel de souligner que la question des victimes ne peut être considérée isolément. Elle est liée aux conditions politiques propres à chaque mission et aux décisions politiques énoncées dans les différents mandats élaborés par le Conseil de sécurité.

Le Brésil a une longue et éminente tradition de contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ayant participé à plus de 40 missions depuis 1947. À l'heure actuelle, le Brésil dirige le Groupe d'intervention navale de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, tandis que la composante militaire de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo est dirigée par un général de corps d'armée brésilien. La conception brésilienne en matière d'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix s'inspire notamment de notre expérience en tant que principal fournisseur de contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dont le travail était crucial pour la stabilisation d'Haïti et l'instauration d'un environnement plus sûr et sécurisé. Cette expérience réussie a été rendue possible en particulier grâce à l'accent mis sur l'efficacité de la Mission à toutes les étapes, de la sélection et de la formation des troupes à la fourniture de matériel et d'équipement adéquats, ainsi que grâce à un appui logistique efficace. Il s'agissait aussi de partager les enseignements tirés de l'expérience et d'élaborer constamment une doctrine de mission. Mais l'amélioration de l'efficacité d'une mission ne peut se faire uniquement par des approches militaires

et opérationnelles. Pour qu'une mission de maintien de la paix réussisse, il est essentiel d'instaurer la confiance et de la maintenir auprès des communautés locales.

En outre, il faut garder à l'esprit que, dans la plupart des situations de conflit, le dialogue politique et le développement économique sont une condition nécessaire à la consolidation de la paix. L'expérience de la MINUSTAH me revient encore une fois à l'esprit. L'exécution de projets à effet rapide s'est avérée être un outil essentiel pour le processus de stabilisation et a servi de pont pour les efforts de développement à moyen et long terme. La protection des civils dans les situations de conflit n'équivaut pas à des mandats généraux en ce qui concerne le recours à la force. Cela exige plutôt, en fin de compte, la primauté de la politique et une approche centrée sur la population, y compris par le biais d'un engagement avec les acteurs locaux et ceux qui sont touchés par le conflit. Des mandats plus solides et plus souples peuvent souvent s'avérer contre-productifs pour la réalisation des objectifs d'une mission et compromettre la crédibilité des Nations Unies aux yeux de la société locale.

Dans le cadre de nos efforts pour améliorer le maintien de la paix, nous ne devons pas manquer de reconnaître les résultats importants obtenus grâce à un tel outil. La réduction récente des effectifs et la fermeture de missions, comme en Haïti, en Côte d'Ivoire et au Libéria, où les missions ont créé des conditions propices à la paix et à la sécurité, montrent l'effet positif que les opérations des Nations Unies continuent d'avoir, tout en donnant l'espoir d'un avenir meilleur à des millions d'êtres humains

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat et de nous donner l'occasion de prendre la parole. Nous remercions M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé détaillé.

En tant que pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police, le Bangladesh est fier de sa contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, participant actuellement à 11 missions. Notre engagement est en outre validé par notre engagement au niveau du leadership de la mission, avec un commandant de la force, un commandant adjoint de la force et trois commandants de secteur en poste à l'heure actuelle.

Notre délégation a souscrit à l'appel en faveur de l'élaboration d'un dispositif de gestion de la performance complet et intégré pour toutes les composantes du maintien de la paix et a souligné l'importance d'un processus consultatif à cet égard. Jusqu'à présent, cet exercice a mis en évidence l'existence d'une pléthore de politiques et de normes dans l'ensemble du système, qui ne parviennent toutefois pas à élaborer un discours cohérent et transparent sur la performance. Nous nous attendons donc à disposer d'un cadre d'évaluation et d'analyse de la performance fondé sur des données et des faits, au-delà de la simple compilation des politiques et des normes existantes. Pour instaurer une culture de la performance dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il faudrait passer d'une approche fondée sur le maintien du statu quo à une approche davantage axée sur la performance et les résultats et basée sur une évaluation des impacts. Il demeure crucial pour nos décideurs politiques au niveau national de comprendre exactement quelles sont les lacunes et les insuffisances en matière de performance afin d'effectuer les investissements et les améliorations nécessaires. Le dispositif de gestion de la performance complet et intégré devrait envisager d'institutionnaliser la boucle de rétroaction.

Les mandats autorisés par le Conseil de sécurité doivent être clairs, réalistes et réalisables de façon que ceux qui sont sur le terrain puissent s'en acquitter efficacement. Dans les contextes complexes et multidimensionnels du maintien de la paix, il a généralement été recommandé d'adopter une approche pragmatique en établissant des priorités et en échelonnant les mandats. À cet égard, nous réaffirmons l'importance des consultations triangulaires entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat. Ces consultations devraient avoir lieu dans un cadre formel et informel et aller au-delà d'un exercice de routine précédant immédiatement l'examen par le Conseil d'un projet de résolution donné. La question de l'adéquation des ressources et du personnel des opérations de maintien de la paix est inextricablement liée aux performances. Sans les capacités nécessaires à leur disposition, les soldats de la paix se trouvent souvent dans des situations dangereuses. Ces lacunes évidentes les exposent à des menaces croissantes de la part d'acteurs non étatiques, agissant pour la plupart dans un climat d'impunité.

Il demeure essentiel de dépasser les facteurs et considérations extérieurs dans le déploiement des forces sur le terrain. La priorité devrait être accordée aux pays

fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui ont investi pour satisfaire aux exigences du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. En outre, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui s'engagent à se déployer sans conditions ne devraient pas être considérés de la même manière que ceux qui émettent des réserves sur un certain nombre de questions. En tant que pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police, le Bangladesh a généralement montré qu'il était prêt à s'adapter aux changements systémiques et opérationnels et à travailler en partenariat avec d'autres pays pour renforcer les capacités et la formation. Nous avons également pris des mesures proactives pour investir dans des moyens critiques que nous considérons essentiels dans certains contextes pour la protection des civils et pour la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix. Conformément aux principes convenus des opérations de maintien de la paix, les pays hôtes et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police devraient adopter une approche pragmatique pour tirer parti de l'évolution des technologies.

Une culture de performance doit être basée sur la transparence et la responsabilité de la part de toutes les concernés. Le Secrétariat peut faire fond sur ses récentes expériences positives en matière de partage, avec le Conseil et, dans certains cas, avec l'ensemble des Membres, de certains rapports d'enquête et d'examen. Il doit y avoir un libre échange d'informations sur le rôle et la performance des forces régionales et sous-régionales et des forces non onusiennes approuvées par l'Organisation, ainsi que sur leur impact respectif sur la performance et la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Le Conseil, les États Membres et le Secrétariat doivent coopérer en matière de communication stratégique avec les médias et la société civile afin de faire connaître les difficultés auxquelles ils se heurtent et de promouvoir leurs intérêts communs.

La question de l'évaluation de la formation doit être partie intégrante de l'évaluation et de l'analyse des résultats. Au Bangladesh, nous fournissons à nos contingents une formation spécifique aux missions, au moins six mois avant leur déploiement. Notre premier institut de formation au maintien de la paix est conforme aux normes pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et est prêt à offrir dès l'année prochaine toute une gamme de cours portant spécifiquement sur les Nations Unies, avec la participation de personnes venues de l'étranger. Il convient d'indiquer ici qu'un séminaire sera organisé à la fin de l'année sous l'égide des Nations Unies - en coopération avec le Commandement américain pour

la région Indo-Pacifique - à l'intention des pays fournisseurs de contingents de la région, et portera sur le processus de préparation et de déploiement des contingents. Nous nous efforçons sans cesse d'accroître la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix.

En conclusion, le Bangladesh reste déterminé à renforcer la performance des Casques bleus, en coopération avec toutes les parties prenantes concernées, afin de veiller à un changement culturel tangible et constructif au sein de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Rosselli Frieri (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie la présidence des États-Unis d'avoir organisé le présent débat sur un sujet d'une importance particulière pour l'Organisation et en faveur duquel mon pays est résolument engagé depuis plus de 60 ans. Je remercie aussi M. Jean-Pierre Lacroix de son exposé détaillé et de ses propositions sur les actions à mener, et M^{me} Sarah Blakemore de son intervention émouvante, qui a non seulement fait vibrer nos cœurs mais aussi frappé nos consciences en tant que responsables, au final, du comportement de nos personnels.

Depuis l'adoption de la résolution 2278 (2016), nous avons constaté différentes évolutions, qui, selon nous, ont déjà eu un impact important sur les opérations de maintien de la paix. Je citerai certaines, comme la proposition du Secrétaire général de restructurer le pilier Paix et sécurité et de réformer de la gestion de l'Organisation; les discussions au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur la sécurité du personnel chargé du maintien de la paix, la performance des missions et la protection des civils; la définition à la Cinquième Commission du budget annuel des opérations de maintien de la paix; les initiatives prises par le Secrétariat, en consultation avec les États Membres, d'élaborer un cadre intégré de politiques d'exécution des mandats, fondé sur des normes claires pour tout le personnel civil et en uniforme, qui permettent de quantifier et de contrôler la performance des opérations de maintien de la paix; l'initiative Action pour le maintien de la paix lancée par le Secrétaire général et appuyée par plusieurs États Membres, y compris mon pays, et sa Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, identifiant le cours de l'action future.

Le débat d'aujourd'hui porte sur l'un des aspects les plus cruciaux de la réforme des opérations de maintien de la paix, à savoir la performance du personnel de paix. Il est clair, pour l'Uruguay, que l'exécution effective du mandat de chaque mission de maintien de la paix relève de la responsabilité collective de tous les acteurs concernés, et qu'elle dépend de nombreux facteurs essentiels, comme des mandats bien définis, réalistes et réalisables; la volonté politique, le leadership, l'impulsion des dirigeants et la reddition de comptes à tous les niveaux; des ressources et du matériel suffisants; et des directives et d'une formation en matière de politiques, de planification et d'opérations. Il est essentiel que tous les acteurs assument leurs responsabilités en œuvrant de concert, et ne s'y dérobent pas. C'est là l'esprit même de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

L'Uruguay attache une importance particulière aux responsabilités qui incombent aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, étant entendu que ce sont eux qui sont à l'œuvre sur le terrain et qui doivent exécuter les mandats. À cet égard, il est fondamental d'assurer la formation du personnel déployé dans les missions de maintien de la paix. Cela est essentiel pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches et de remplir la totalité du mandat. Nous soulignons en particulier le caractère central de la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, je voudrais mettre en exergue la contribution des Principes de Kigali sur la protection des civils au processus de réforme.

Nous reconnaissons également que la participation effective des femmes dans les opérations de maintien de la paix à tous les niveaux est essentielle pour renforcer l'efficacité opérationnelle et améliorer la performance des missions. L'Uruguay s'emploie à accroître la participation de son personnel féminin. Nous comptons actuellement 96 femmes dans notre personnel, ce qui représente près de 7 % du nombre total des effectifs uruguayens déployés actuellement, mais nous continuons d'œuvrer fermement dans ce sens.

Les soldats de la paix doivent être bien formés, bien entraînés et bien équipés, mais ils doivent aussi se comporter d'une manière qui préserve la crédibilité, l'impartialité et l'intégrité de l'Organisation des Nations Unies. Tout mauvais comportement de la part du personnel de maintien de la paix, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles alléguées, nuit à la crédibilité, à l'efficacité et à la réputation de l'ONU. À ce sujet, je voudrais saluer les efforts considérables que

le Secrétaire général et son équipe, ainsi que les États Membres, sont en train de déployer pour lutter contre le fléau de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

L'Uruguay soutient activement tous les efforts qui sont déployés dans ce sens, sachant que nous avons signé le Pacte volontaire du Secrétaire général sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et que nous participons, via notre Président, M. Tabaré Vázquez, aux activités du Cercle des dirigeants chargés de la question de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et des mesures à prendre pour y faire face. Nous travaillons étroitement aussi avec le Groupe déontologie et discipline pour faciliter l'accès à la justice des victimes présumées d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

L'autre aspect central qui a un impact sur la performance d'une opération de paix est la sécurité du personnel déployé. À cet égard, je voudrais mettre en exergue trois éléments clefs.

Premièrement, l'acquisition du matériel dont a besoin toute mission ne doit pas dépendre uniquement des possibilités financières des pays fournisseurs de contingents. Il faut qu'il y ait une meilleure coopération entre les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le Secrétariat et les pays donateurs. La plupart des nouvelles technologies doit être dotée aujourd'hui une mission coûtent excessivement cher, c'est pourquoi il importe de trouver d'autres moyens de les acquérir.

Deuxièmement, il faut prendre toutes les mesures et adopter tous les protocoles nécessaires pour faire face aux épisodes d'attaques délibérées contre le personnel et les installations des Nations Unies. Quiconque choisit d'attaquer les contingents de l'ONU doit savoir qu'il sera énergiquement repoussé par une force égale ou supérieure. Nous devons redoubler d'efforts pour doter les différents contingents du maximum de moyens possibles afin qu'ils puissent faire face aux nouvelles réalités, que ce soit des mesures de défense passive, de renforcement des règles d'engagement ou garantissant que les instances appropriées fassent répondre de leurs crimes ceux qui s'en rendent responsables.

Troisièmement, nous devons veiller à ce que les pays qui accueillent des opérations de maintien de la paix remplissent leurs obligations de coopérer. Toute violation de l'Accord sur le statut des forces par l'une ou l'autre partie peut poser de graves risques à la sécurité du personnel chargé du maintien de la paix. Nous

rappelons que les accords sur le statut des forces sont des documents qui constituent une garantie que le personnel d'un pays qui contribue volontairement aux opérations de maintien de la paix sera protégé, qu'il ne sera pas fait obstacle à l'entrée de personnels ou d'équipes ni à leur libre circulation, en particulier à des fins d'évacuation sanitaires ou de victimes.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer que l'Uruguay est déterminé à continuer d'œuvrer à la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Merci, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de prendre la parole dans ce débat important. Je voudrais aussi remercier M. Jean-Pierre Lacroix pour ce premier exposé annuel sur la réforme des opérations de maintien de la paix.

Nous connaissons tous les nombreux défis auxquels les opérations de maintien de la paix ont été confrontées ces dernières années, et nous nous réjouissons des mesures énergiques prises au cours des 12 derniers mois : les constats du rapport du général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz, ancien commandant des forces des Nations Unies, intitulé *Improving the Security of United Nations Peacekeepers*, le plan d'action pour mettre ses recommandations en œuvre, l'initiative Action pour le maintien de la paix, une déclaration présidentielle du Conseil de sécurité en soutien à l'initiative du Secrétaire général (S/PRST/2018/10), mais aussi le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui a produit un résultat consensuel sur des sujets cruciaux comme celui de la performance, qui nous occupe aujourd'hui. Nous saluons d'ailleurs le cadre intégré de politique de performance récemment présenté par le Département des opérations de maintien de la paix aux États Membres.

Par ailleurs, les réformes approuvées ces derniers mois à l'initiative du Secrétaire général sont autant d'étapes vers une efficacité accrue du maintien de la paix, notamment la réforme de l'architecture de paix et de sécurité, qui produira davantage de cohérence, ainsi que la réforme de la gestion, qui devrait mener à plus d'efficacité sur le terrain. L'ensemble de ces processus contribuent donc à améliorer la performance de tous les acteurs du maintien de la paix. Mais si ces chantiers sont maintenant en voie d'achèvement, il en est

d'autres qui nécessitent un soutien encore plus large des États Membres.

Comme l'a illustré M^{me} Blakemore, c'est le cas notamment des questions de conduite et discipline, et en particulier de l'exploitation et des abus sexuels. La grande majorité des 100 000 hommes et femmes qui servent le drapeau bleu le font avec conviction, sens de l'honneur et respect des populations locales. C'est pourquoi il est de l'intérêt de tous, et en particulier de ceux qui honorent le drapeau de l'ONU, que ceux qui commettent des crimes ne restent pas impunis. Nous saluons le travail important réalisé dans ce domaine ces dernières années, notamment la mise en place entre l'ONU et les États Membres de pactes contenant des engagements réciproques. Nous pensons qu'il faut à présent étendre ces pactes à l'ensemble des pays fournisseurs de contingents et s'assurer que les pratiques nationales de poursuites donnent des résultats convergents.

La Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, préparée cet été, contient des engagements qui pourront effectivement conduire à une bien meilleure performance des opérations. Nous saluons le caractère équilibré de ce document. La Belgique y a d'ores et déjà souscrit et espère que de nombreux autres pays fournisseurs de contingents, contributeurs financiers, pays hôtes et organisations feront de même. Nous saluons en particulier la priorité absolue accordée à la protection des civils, ainsi que la place centrale réservée à la performance, y compris dans la planification.

Enfin, que peut-on faire de plus, au-delà des réformes et de la mise en œuvre des engagements réciproques? Quelques pistes nous semblent pouvoir être mises en avant.

Premièrement, l'amélioration de l'efficacité des missions passe par une meilleure compréhension des difficultés. C'est pourquoi nous pensons que les constats des examens stratégiques devraient être mis à la disposition des membres du Conseil et des principaux pays fournisseurs de contingents.

Deuxièmement, nous saluons la tenue d'enquêtes spéciales à l'issue d'incidents majeurs. Les constats peuvent être utilement partagés avec les parties directement intéressées. Il serait également utile de faire le bilan, quelques mois ou un an plus tard, de la mise en œuvre des recommandations, des améliorations

apportées et, le cas échéant, des mécanismes de poursuites contre ceux qui auraient une responsabilité de nature pénale.

Troisièmement, au-delà de la responsabilité première du pays d'origine, il existe de nombreuses initiatives de formation du personnel. Nous saluons le travail important du Secrétariat et la mobilisation des États Membres dans ce domaine, mais ce travail reste incomplet si nous n'améliorons pas la cartographie de ces initiatives ainsi que le suivi du personnel formé.

Ensuite, il faut être réaliste. À quoi sert d'adopter un mandat si les moyens humains, logistiques et financiers ne suivent pas? L'adéquation des moyens avec le mandat devrait être notre préoccupation à tous et de tout instant. Parmi ces moyens figure le renseignement, outil indispensable à la sécurité de nos soldats et à la protection des populations civiles. Par ailleurs, l'intégration des différentes composantes des missions doit se poursuivre. Des enseignements doivent être tirés des initiatives pilotes, comme celles de patrouilles mixtes, et les expériences positives doivent être étendues, surtout si cela permet de mieux connecter les missions avec les populations locales.

Notre expérience au Mali a aussi montré à quel point nous pouvons accroître l'efficacité de toute une mission lorsque les différents contingents nationaux sont davantage intégrés et complémentaires. Multiplions ces initiatives et travaillons-y en amont même du déploiement des personnels.

Enfin, comme cela a été posé avec la résolution 2423 (2018) au sujet du Mali, ne serait-il pas utile dans certains cas de conclure un pacte politique avec les autorités nationales, un pacte qui permettrait de s'entendre sur les objectifs communs et de poser les bases d'une coopération fructueuse avec toutes les parties prenantes?

Comme on peut le constater, ce ne sont pas les idées qui manquent. Je sens qu'il y a une dynamique positive en ce moment pour rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces, et par là même ce monde plus sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier la présidence américaine d'avoir organisé cet important débat. Nous apprécions également les perspectives offertes par les intervenants.

Les Casques bleus sont reconnus et respectés dans le monde entier. Ils symbolisent l'attachement de l'ONU à la paix, à la sécurité et à la stabilité régionales et internationales. Ils sont emblématiques de la volonté et de l'action collective des États Membres en vue de pacifier et de stabiliser le monde. Les conflits persistants sont synonymes de vies perdues, de familles brisées, de personnes dans des camps et de femmes et d'enfants qui se retrouvent dans des situations d'extrême vulnérabilité. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sauvent et protègent des millions de vies. Elles aident des communautés et des quartiers dévastés à se reconstruire. Elles remplacent les conflits par l'harmonie et transforment le désespoir en espoir.

Le maintien de la paix, nous en conviendrons tous, est l'entreprise la plus réussie de l'ONU. La récente clôture des missions au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire témoigne de cette réussite. Le fait que des soldats de la paix pakistanais étaient déployés au sein de ces trois missions nous emplit d'humilité. Ils ont accompli leurs tâches, honoré leurs mandats et, surtout, ils sont parvenus à gagner les cœurs et les esprits. Depuis les années 60, mon pays a mis plus de 200 000 soldats à disposition de 48 missions. Notre contribution au maintien de la paix a cependant eu un coût : 156 de nos plus braves citoyens ont consenti le sacrifice ultime en servant la cause de la paix.

La question de la performance a également été abordée durant les délibérations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix cette année. En tant qu'un des principaux pays fournisseurs de contingents, fier de son histoire empreinte de professionnalisme, de compétence et d'honneur, le Pakistan se félicite que l'accent soit mis sur la performance. L'amélioration de la performance permettrait d'obtenir de meilleurs résultats et d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, qui est primordiale pour mon pays. Je vais faire six observations clefs sur la performance. Elles pourraient être utiles dans le contexte de l'élaboration de nouveaux mécanismes par le Secrétariat.

Premièrement, au moment de la création et de l'actualisation des mandats des missions, le Conseil de sécurité doit baser ses décisions sur l'analyse pratique par le Secrétariat des ressources nécessaires. Les mandats doivent être précis, clairs et assortis de ressources adéquates. Lorsque les mandats et les capacités sont inadaptés, l'efficacité s'en ressent forcément.

Deuxièmement, il faut rationaliser les tâches prescrites et les classer par ordre de priorité. La Mission

des Nations Unies au Soudan du Sud, par exemple, porte la lourde charge de 209 tâches.

Troisièmement, le professionnalisme du maintien de la paix garantit une prestation de services d'excellente qualité. Les formations préalables au déploiement, notamment les formations communes et standardisées, sont indispensables à toutes les composantes d'une mission. Nous avons élaboré des modules de formation au maintien de la paix qui font partie de notre programme de cours obligatoires. Nous sommes tout disposés à partager ce savoir-faire avec d'autres pays fournisseurs de contingents et avec le Secrétariat.

Quatrièmement, la transparence, en particulier entre les pays fournisseurs de contingents concernés et le Secrétariat, en vue d'améliorer l'exécution, donnera de meilleurs résultats qu'une approche médiatisée vouant des individus à l'opprobre publique.

Cinquièmement, l'application du Système de préparation des moyens de maintien de la paix doit s'étendre aux déploiements de routine plutôt que se limiter aux seuls nouveaux déploiements. Si des soldats de la paix formés sont prêts, il ne faut pas hésiter à les utiliser.

Sixièmement, enfin, les restrictions nationales freinent la performance. Elles donnent aux pays fournisseurs de contingents un prétexte pour refuser d'intervenir dans certaines situations, alors qu'ils comptent sur un autre pays qui ne se dérobe pas derrière de telles restrictions pour intervenir dans la même situation. Cela crée un ensemble disproportionné tant de responsabilités que d'attentes. L'uniformité de traitement est une condition préalable indispensable pour évaluer les performances avec impartialité.

Le Pakistan, qui compte parmi les pays les plus performants, ne reculera jamais devant un débat sur la performance, pas plus qu'il n'hésitera à appuyer la mise en place d'un système efficace pour l'améliorer. Nous estimons que nous sommes tous parties prenantes dans cette entreprise et que nous avons une responsabilité commune. Savoir réagir vite face aux réalités du terrain et à la rétroaction des pays fournisseurs de contingents, et engager une coopération triangulaire constructive, voilà le secret de développer des synergies indispensables au succès des opérations de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter plein succès, ainsi qu'à votre équipe. Permettez-moi également de féliciter les États-Unis d'avoir organisé le présent débat; je suis convaincu que, sous votre présidence, le Conseil de sécurité continuera de progresser sur ce sujet important.

La Roumanie souscrit à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Le maintien de la paix est l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU, et c'est un symbole de la solidarité internationale dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Compte tenu des nombreux défis auxquels notre monde se heurte aujourd'hui, nous estimons que, pour adapter notre intervention et la rendre rapide et efficace s'agissant de faire progresser la paix et la sécurité, la réforme du maintien de la paix doit aller au-delà du seul débat. Il nous faut donc nous efforcer de mobiliser un appui accru à l'élaboration de normes exigeantes, d'imposer un véritable sens des responsabilités et de veiller à disposer sur le terrain de forces bien équipées et bien entraînées. En dépit des efforts déployés par les États Membres pour fournir du personnel, du matériel et un appui financier, le maintien de la paix se heurte encore à un certain nombre de difficultés qui compromettent sa capacité de s'acquitter de ses mandats.

La Roumanie appuie fermement l'initiative Action pour le maintien de la paix, lancée par le Secrétaire général pour régler ces difficultés, renouveler l'engagement politique mutuel et mobiliser des partenaires.

Le Secrétaire général reconnaît que l'action du Secrétariat ne suffit pas, seule, à relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Nous soulignons donc l'importance d'une approche collective face à toutes les composantes des missions et de tous les acteurs du maintien de la paix, qu'il s'agisse du personnel sur le terrain et au Siège, du Conseil de sécurité ou des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

La Roumanie appuie fermement la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et elle est pleinement attachée à la stratégie du Secrétaire général visant à prévenir ce type de manquements de la part du personnel des Nations Unies et à y mettre fin. Nous avons besoin d'une mise en œuvre coordonnée des politiques visant à prévenir les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans tout le système

des Nations Unies, de même que nous devons veiller à ce que les coupables répondent de leurs actes.

Le Président roumain, S. E. M. Klaus Iohannis, fait partie du cercle de dirigeants chargés par le Secrétaire général de la question de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et des mesures à prendre pour y faire face. En outre, l'an dernier, la Roumanie a signé le pacte facultatif du Secrétaire général sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et tous les Roumains qui participent aux opérations des Nations Unies reçoivent avant leur déploiement une formation sur des thèmes ayant trait aux principes des Nations Unies en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Depuis 1991, mon pays contribue régulièrement aux opérations de maintien de la paix. Nous approuvons les efforts déployés par la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens pour renforcer le partage d'informations, et nous nous félicitons de la création du Groupe de la planification stratégique et du suivi au Cabinet du Secrétaire général.

La Roumanie se félicite également de l'approche novatrice suivie en matière de constitution de forces et salue les nouvelles initiatives concernant les « contributions intelligentes », le codéploiement et la participation à des rotations multinationales.

Nous applaudissons à l'amélioration de l'efficacité et de la transparence dans le domaine de la sélection, du recrutement et du déploiement des agents de police, en faisant correspondre ce processus au Cadre d'orientation stratégique. À l'issue de l'examen externe de la Division de la police, la Roumanie appuie la proposition mentionnée dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités de police des Nations Unies (S/2016/952), à savoir qu'il est nécessaire de déployer, au bon moment, des forces de police qualifiées, bien équipées et présentant les compétences nécessaires aux opérations des Nations Unies. Nous encourageons donc le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions à continuer de réfléchir à de nouvelles formes de coopération s'agissant de mettre au point et de dispenser une formation, en étroite consultation avec les pays fournisseurs de contingents et en coopération avec les autres partenaires concernés.

La réforme du maintien de la paix peut commencer par une vision globale et une politique sans exclusive

qui fixent de nouvelles normes pour assurer l'évaluation du personnel, l'amélioration des performances et une responsabilisation véritable. Cet ensemble de principes est au fondement de la vision propre à la Roumanie en matière de réforme du maintien de la paix, sur la base de l'expérience accumulée en contribuant activement depuis près de 30 ans.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

M. Prasad (Fidji) (*parle en anglais*) : Avant tout, je tiens à remercier le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de prendre la parole devant ses membres aujourd'hui. C'est la première fois dans notre histoire, longue de 40 années, de contributions au maintien de la paix des Nations Unies que nous avons l'occasion de nous adresser aux membres du Conseil. Je remercie sincèrement la présidence des États-Unis d'avoir ouvert ces délibérations aux pays fournisseurs de contingents.

Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Lacroix, ainsi que M^{me} Sarah Blakemore, de Keeping Children Safe, de leurs exposés éclairants ce matin.

Cette année, l'ONU a célébré le soixante-dixième anniversaire du maintien de la paix. Les Fidji, qui sont un pays indépendant depuis 48 ans, commémorent leur quarantième année de contribution au maintien de la paix des Nations Unies. Tout au long de ces 40 années, nous avons régulièrement apporté notre contribution à cet idéal et à cette mission si nobles des Nations Unies. C'est par le biais du maintien de la paix des Nations Unies que les Fidji ont choisi de servir la communauté mondiale, et nous sommes fiers de ce que nous avons accompli. Nous avons déployé plus de 30 000 soldats dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies et avons participé à ces missions au Moyen-Orient, dans la région du Pacifique et en Afrique. Nous avons perdu 60 de nos soldats dans des missions de maintien de la paix.

Nous prenons très au sérieux nos obligations internationales et avons pris l'engagement solennel de soutenir les efforts de maintien de la paix dans le monde. Nos propres activités en matière de maintien de la paix nous coûtent environ 10 millions de dollars par an – une contribution importante pour un petit État. Jamais, au cours des 40 années de notre engagement, nous n'avons cherché à nous dérober à cette obligation, ne serait-ce qu'un seul jour ou une seule nuit.

Plusieurs membres ont demandé pourquoi les missions de maintien de la paix prenaient autant de

temps; ce que nous pouvions faire mieux ou différemment pour réduire la durée et le coût de ces missions; et ce que nous pouvions faire dans le domaine du maintien de la paix pour que les missions donnent des résultats plus rapides et plus durables. Ce sont précisément ces questions qu'il faut poser. Les conflits sont de plus en plus complexes. Chaque conflit est unique. Les conflits sont de plus en plus nombreux et quand ils éclatent, ils prennent un caractère international très rapidement. Les conflits prennent un caractère international à un rythme plus rapide que le commerce. Le rythme rapide de l'internationalisation des conflits met en relief l'importance et le rôle central de l'ONU dans le règlement des conflits. Nous le constatons au quotidien.

Dans un monde plus intégré, l'ONU, avec son Conseil de sécurité, reste l'organisation la mieux placée pour régler les conflits et consolider et pérenniser la paix. Les Fidji saluent et appuient les réformes lancées par le Secrétaire général. De toutes les institutions internationales multilatérales existantes, il ne fait aucun doute que c'est l'ONU qui possède une capacité centralisée de concevoir des interventions de maintien de la paix et de mobiliser un appui politique, des mandats et un engagement financier pour appuyer des efforts de maintien de la paix, pendant assez longtemps pour permettre à la politique et au développement de prendre le relais.

Lorsque l'ONU fait bien son travail de maintien de la paix, nous sauvons des vies, nous promouvons le développement et nous réalisons des progrès s'agissant de tous les objectifs de développement durable pertinents. Lorsque nous échouons dans notre mission de maintien de la paix, trop de vies sont perdues, le développement humain connaît des reculs, la situation des communautés se détériore et la politique et le développement ne peuvent pas tenir leurs promesses. Lorsque les soldats de la paix ne répondent pas aux attentes élevées placées en eux, ils ne parviennent pas à protéger les personnes et les communautés qu'ils ont pour mandat de protéger. Ils affaiblissent les chances de succès des missions.

Les Fidji s'efforcent constamment d'améliorer leur performance et leurs normes. Nous continuerons de le faire. En matière de maintien de la paix, nous devons également modérer nos attentes. Les Nations Unies s'occupent des conflits qui touchent certaines des régions les plus pauvres du monde. Il faut du temps pour que les institutions, les ressources, les capacités et les politiques permettent d'obtenir des résultats durables en matière de développement humain, même dans les

meilleurs des pays, et de garantir la paix. Dans le meilleur des cas, l'objectif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est de créer l'espace nécessaire pour que la politique fasse son œuvre – un espace où les dirigeants, hommes et femmes représentant les communautés impliquées dans les conflits, peuvent prendre des risques mesurés. Il faut du temps pour que les marchés et les institutions qui protègent les civils commencent à fonctionner. Une mission de maintien de la paix efficace permet essentiellement d'élargir ces espaces au sein des communautés et entre elles. Dans ce contexte, des centaines ou des milliers de soldats de la paix interagissent avec des hommes, des femmes et des enfants qui ont besoin de leur protection.

Les Fidji sont un petit pays mais un pays important fournisseur de contingents, et en tant que tel, nous avons l'obligation de faire bien plus pour améliorer notre performance et nous acquitter de nos devoirs et obligations conformément aux normes les plus élevées fixées par le Conseil. Ces normes sont nos normes. Lorsque les résultats ne sont pas à la hauteur, les missions ne peuvent pas élargir les espaces ou à créer les possibilités de paix qui sont si essentielles. Le maintien de la paix, c'est avant tout une question de compétences non techniques - la capacité de comprendre les cultures et les valeurs, de voir à quel point les femmes et les enfants sont désavantagés de façon disproportionnée dans les conflits et de détecter des signes de stress individuel et collectif. Les Fidji accordent une attention toute particulière au renforcement des compétences non techniques de leurs soldats de la paix. Nous sommes conscients du fait que de bonnes relations entre les communautés et les soldats de la paix jouent considérablement en faveur du dialogue et de la réconciliation. Cette ouverture peut aider les institutions et la politique à mieux fonctionner, et plus rapidement. Une mission de maintien de la paix efficace peut contribuer à réduire de plusieurs années, voire de plusieurs décennies, les délais qu'il faut pour que l'action des institutions, des marchés et de la politique donne des résultats. Cependant, il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que les communautés résolvent leurs problèmes politiques et règlent des conflits profonds en l'espace de quelques années. Exercer des pressions excessives pour raccourcir la durée des missions peut avoir l'effet contraire. Nous devons être réalistes pour ce qui est des calendriers.

Les Fidji appuient les efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer et renforcer le dispositif de sécurité et de consolidation de la paix. Le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, nous a dit aujourd'hui que

ces efforts avaient pris de l'ampleur, et nous nous en félicitons. Dans son exposé de 2018, le Secrétaire général a appelé à une revitalisation des opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. La semaine dernière, le Conseil de sécurité s'est penché sur le rôle de la médiation. Il ne s'agit pas de phases différentes du cycle d'un conflit; il existe des liens d'interdépendance et de superposition entre la médiation et le développement, l'aide humanitaire et la consolidation de la paix. Pour que l'ONU puisse renforcer la cohérence de son action, la réforme du système des Nations Unies pour le développement doit compléter les réformes menées en matière de maintien de la paix et faciliter l'accès aux ressources, aux capacités et aux possibilités aux communautés touchées par des conflits.

Une opération de maintien de la paix efficace permet de créer des espaces où les femmes peuvent contribuer à la consolidation de la paix; où les garçons et les filles peuvent aller à l'école en toute sécurité; où les marchés peuvent fonctionner et où des mesures politiques peuvent être prises. Le temps et l'argent sont importants, tout comme des interventions de maintien de la paix bien conçues. Les missions conçues avec trop de rigidité n'ont pas assez d'agilité et de souplesse. Les missions conçues à la va-vite échouent. Pour maîtriser cet art, le Secrétariat doit disposer des capacités et des ressources nécessaires. Il faut appuyer pleinement les efforts du Secrétaire général. Il ne fait aucun doute que l'ONU doit avoir accès à des connaissances, des données et des analyses mondiales de pointe en matière de maintien et de consolidation de la paix ainsi que de prévention des conflits. On ne saurait trop insister sur l'importance de cet aspect. L'ONU est sur la bonne voie.

Nous ne pouvons pas sous-estimer les outils que nos soldats de la paix utilisent dans des circonstances difficiles. Les Casques bleus protègent le personnel des Nations Unies et le personnel international qui travaille dans le domaine du développement et le domaine humanitaire. Ils tiennent les groupes armés à l'écart des communautés qu'ils protègent. Ils se protègent eux-mêmes. Ils protègent les missions humanitaires et grâce à eux, des vivres, des médicaments et de la chaleur sont acheminés à des communautés, des familles, des femmes et des filles. Ils sont conscients que lorsque l'aide humanitaire est entravée ou détournée et que les droits fondamentaux de ceux qu'ils protègent sont violés, les chances de paix sont progressivement détruites. Nous avons vu des pays retomber dans des conflits. Une opération de maintien de la paix efficace doit passer le relais au développement le plus rapidement possible. Cependant, si

cette transition est prématurée, les risques de voir un nouveau conflit éclater augmentent.

Le Secrétaire général a demandé aux missions de maintien de la paix d'éviter les cloisonnements. Lorsque les institutions des Nations Unies créent par inadvertance des cloisonnements entre le développement, l'aide humanitaire et le maintien de la paix, il y a beaucoup de risques d'échouer dans tous ces domaines. Les réformes relatives au Coordonnateur résident et au système des Nations Unies pour le développement doivent compléter, renforcer et consolider les réformes du maintien de la paix. L'ONU doit également être plus ambitieuse s'agissant de voir comment l'aide internationale au développement pour les pays fragiles et touchés par des conflits peut mieux aider à financer des missions de maintien de la paix et de développement bien intégrées. Il faut faire preuve d'innovation et de créativité.

Notre pays travaille en collaboration avec tous les membres permanents du Conseil de sécurité pour renforcer ses capacités, son état de préparation et ses compétences en matière de maintien de la paix. Je saisis cette occasion pour remercier le Royaume-Uni, la Russie, la Chine, les États-Unis et la France pour leur appui considérable aux Fidji. Nous leur sommes très reconnaissants. Les Fidji remercient également l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, l'Indonésie et nos autres partenaires qui nous ont aidés à renforcer nos capacités en matière de maintien de la paix. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de réaffirmer notre appui au renforcement des missions de maintien de la paix. Le Premier Ministre fidjien a personnellement assuré le Secrétaire général de l'engagement des Fidji à renforcer leurs capacités en matière de maintien de la paix. Nous faisons des progrès soutenus et solides à cet égard.

La séance est levée à 13 h 50.